

PHS
p.02

ASSOCIATIONS

Manque de moyens pour les acteurs de l'aide aux victimes ■ France

■ Tandis que les mouvements sectaires prolifèrent, la Miviludes n'a jamais été aussi fragile et les associations d'aide aux victimes d'emprise sectaire souffrent d'un manque de soutien de l'État...

Groupes
p.24

TÉMOINS DE JÉHOVAH

Reconnaissance de la bonne foi d'une experte accusée de diffamation par les Témoins de Jéhovah ■ Suisse

■ Info Sekta se félicite que les Témoins de Jéhovah n'aient pas fait appel de la décision rendue en juillet 2019 par le tribunal de Zurich. Il avait prononcé l'acquittement de Dr Phil Regina Spiess, d'Info Sekta poursuivie pour diffamation par l'organisation...



@unadfi



www.unadfi.org



facebook.com/unadfi

Mouvance
p.30

PRATIQUES DESOINS NON CONVENTIONNELLES

Une naturopathe revenue à la raison ■ États-Unis

■ Naturopathe durant trois ans, Britt Marie Hermes souhaite aujourd'hui utiliser son expérience pour alerter sur les arnaques de cette pratique...

SOMMAIRE

Phénomène sectaire

- p. 02 ■ ADFI
- Associations
- p. 04 ■ Pouvoirs publics

Groupes

- p. 06 ■ Amour et miséricorde
- Anthroposophie
- p. 07 ■ Aum
- p. 08 ■ Contre-Réforme Catholique
- p. 09 ■ Eglise de Philadelphie
- p. 10 ■ Enfants de Dieu, EURD
- p. 11 ■ Falun Gong

- p. 12 ■ Fraternité Saint Pie X
- Frères de Plymouth
- p. 14 ■ Genesis II
- p. 15 ■ Groupes divers
- p. 16 ■ La Famille
- p. 17 ■ Méditation transcendantale
- p. 18 ■ Moon
- p. 19 ■ NXIVM
- Régénère
- p. 21 ■ Scientologie
- p. 22 ■ Shincheonji
- p. 23 ■ Témoins de Jéhovah
- p. 25 ■ Universal Médecine

Mouvances

- p. 26 ■ Développement personnel
- p. 27 ■ Mouvance catholique
- p. 27 ■ Mouvance ésotéro-occultiste
- p. 29 ■ Mouvance évangélique
- Paranormal
- p. 30 ■ Pratiques de soins non conventionnels

Thèmes connexes

- p. 33 ■ Abus sexuel
- p. 34 ■ Méditation
- Religion et santé

Phénomène sectaire

ADFI

Parole à l'ADFI Touraine ■ France

■ Marie-Françoise Bardet, présidente de l'ADFI Touraine, a été interviewée par *La Nouvelle République*. Elle aborde l'actualité des mouvements sectaires, notamment durant la période de confinement et de déconfinement.

Pour la présidente de l'ADFI Touraine, l'épidémie et ses conséquences n'ont pas modifié le discours des mouvements sectaires mais la forme a quelque peu changé. Elle cite le cas des Témoins de Jéhovah qui ont utilisé de nouveaux moyens, notamment les appels téléphoniques, pour entrer en

contact avec des personnes. Pour certains groupes, l'annulation des réunions a été difficile à vivre car cela a pu entraîner une perte significative de revenus.

Abordant le travail de son ADFI, Marie-Françoise Bardet rappelle qu'elle se penche sur les différentes radicalités et les différents risques

d'emprise, les dangers et les ruptures qu'elles induisent.

Elle tient aussi à alerter sur des charlatans qui sévissent dans le domaine de la santé et qui promettent des miracles, mettant en danger la santé des victimes. ■

(Source : *La Nouvelle République*, 16.07.2020)

Associations

Manque de moyens pour les acteurs de l'aide aux victimes de sectes ■ France

■ Tandis que les mouvements sectaires prolifèrent, profitant de la crise sanitaire et des angoisses qu'elle génère, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) n'a jamais été aussi fragile et les associations d'aide aux victimes d'emprise sectaire souffrent d'un manque de soutien de l'État. Le journal *Marianne* s'est penché sur cette question dans un dossier de juillet 2020, « *Champ libre pour les sectes ?* »

>>>

>>>

Marianne dresse un constat alarmant. Tandis que les groupes sectaires pullulent, en particulier en milieu rural déjà fragilisé par le manque d'infrastructures sociales et médicales, la Miviludes a quasiment disparu, laissant le champ libre aux gourous. Passée de la tutelle du Premier ministre à celle du ministère de l'Intérieur où elle a rejoint le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR) fin 2019, elle a vu son nombre de conseillers diminuer de moitié et a dû déménager en urgence cet été dans des locaux provisoires, laissant derrière elle 20 ans d'archives.

Pour Catherine Picard, ancienne présidente de l'Unadfi, « c'est le triomphe de croyances qui mettent la démocratie en danger ». Selon elle, c'est « juste la fin d'une époque. Celle où l'on considérait que les sectes étaient des ennemies ». *Marianne* rappelle que Jérôme Salomon, directeur général de la Santé, présidait le 24 juin 2019 une conférence sur la méditation de pleine conscience dans les locaux du ministère de la Santé. Et que, depuis 2017, des séances de « méditation pleine conscience » sont proposées aux députés. Un député LR, dont le nom n'est pas cité dans l'article de *Marianne* s'insurge de « voir des élus de la nation pratiquer une forme de spiritualité active dans les salles des palais de la République ».

Et pourtant le problème n'est pas derrière nous. Selon Aline, présidente d'une association située dans le Var, « il ne se passe pas un mois sans que nous rencontrions une adolescente

sous l'emprise d'un charlatan ou que des femmes soient victimes de violences au sein d'une prétendue communauté sexuelle ». Elle constate que grâce aux réseaux sociaux, les gourous thérapeutes prolifèrent et « peuvent démultiplier leur audience et leur pouvoir de nuisance ».

Le Centre contre les manipulations mentales (CCMM) acteur de l'aide aux victimes souffre, lui aussi, beaucoup de la diminution des subventions publiques. « Un crève-cœur pour sa présidente Annie Guibert, car les grandes sectes existent plus que jamais ». Elle s'inquiète pour les jeunes et les personnes âgées, cibles privilégiées des mouvements sectaires. Les premiers parce qu'ils sont en perte de repères, les seconds à cause de la solitude et de problèmes de santé. Annie Guibert explique que la vigilance doit être de mise dans les Ehpad et alerte sur l'infiltration sectaire parmi le personnel soignant et l'aide à domicile.

Bien avant l'affaiblissement de la Miviludes et « la baisse des subventions aux associations », les acteurs de la lutte anti sectes ont eu à affronter de féroces adversaires. Annie Guibert se souvient ainsi du lobbying du CICNS (Centre d'Information et de Conseil des Nouvelles Spiritualités), une association qui « a essayé d'imposer une sorte d'observatoire des mouvements alternatifs à vocation spirituelle, éducative ou thérapeutique », dont le but était de remplacer la Miviludes « considérée comme un outil de propagande ». En 2013, de nombreux signataires lui ont apporté leur soutien comme

Philippe Lecomte, président du conseil de surveillance de la NEF, une banque proche de l'Anthroposophie, ou le désormais célèbre Pierre Rabhi, lui aussi inspiré par l'Anthroposophie.

Si le CICNS a disparu, Olivier¹, un ancien de la Miviludes, aujourd'hui retraité, estime que cet observatoire a atteint son objectif et déplore que les mouvements sectaires aient « intégré tous les cercles du pouvoir, œuvrent dans certains think tanks qui imposent leurs points de vue aux intellectuels et à certains médias ». Pessimiste il ajoute, « les sectes ont désormais le champ libre... »

L'Unadfi, autre acteur de l'aide aux victimes dresse le même constat. L'association reconnue d'utilité publique, ne manque pas de travail et possède un atout précieux, son centre de documentation dans lequel est conservée depuis plus de quarante ans la « mémoire des dérives sectaires en France ». Ses cinq salariés assurent une veille permanente sur le phénomène sectaire et les nouvelles menaces.

Mais l'association manque de moyens. Pascale Duval, la responsable de la communication de l'association, déplore la réduction de près de 60% du budget de l'association ses dernières années. Joséphine Cesbron, élue à la tête de l'association depuis 2019, ne désarme cependant pas. Elle prône « l'union sacrée et le rapprochement avec les magistrats référents sectes dans les tribunaux de grande instance et avec la cellule d'assistance et d'intervention en matière de dérives sectaires (CAIMADES) ». L'objectif

>>>

>>>

de l'Unadfi explique-t-elle, « c'est de comprendre la manière de fonctionner des gourous au plus près des victimes. D'aider ces dernières, de les accompagner sans jamais les abandonner. Et d'aller jusqu'au tribunal quand les délits sont passibles du pénal. » Pascale Duval

souligne la nécessité de s'allier à d'autres associations partageant les mêmes objectifs. ■

(Source : Marianne, 24 au 30 juillet 2020)

1. Prénom modifié

Pouvoirs
publics

Flou sur l'avenir de la Miviludes ■ France

■ Préparé depuis la fin de l'année 2019, le rattachement de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires au sein du ministère de l'Intérieur est entré en vigueur depuis le décret du 15 juillet 2020.¹

Ce décret ne modifie pas les missions et les prérogatives de la Miviludes mais en modifie l'organisation. La Miviludes est désormais placée sous l'autorité du Secrétaire général du comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR). Ce rapprochement traduit une volonté de renforcer le « partage de compétences entre la Miviludes et le SG-CIPDR sur les questions d'emprise mentale et de lutte contre les nouvelles formes de radicalité »

Cette modification de l'organisation semble s'être accompagné de quelques approximations et incompréhensions notamment en ce qui concerne les locaux et les archives. Quelques jours avant la parution du décret, la Miviludes qui occupait des locaux appartenant au cabinet du Premier ministre a dû rapidement déménager pour s'installer à côté des services administratifs de Matignon.

Pour les employés de la Miviludes ce déménagement apparaît comme transitoire, ils se doutent qu'ils vont être amenés à déménager de nouveau dans les mois à venir. Quant aux archives elles ne sont pas transférées au même endroit mais directement dans les locaux du CIPDR. Les agents vont donc exercer leurs missions loin de leurs archives pourtant importantes pour leur travail.

En outre, durant l'été Frédéric Rose, secrétaire général du CIPDR depuis octobre 2019, a été nommé directeur de cabinet de Marlène Schiappa, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la citoyenneté.

Par décret n° 2020-972 du 31 juillet 2020 relatif aux attributions de la ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la citoyenneté, Marlène Schiappa « contribue à la prévention de la »

À lire



Luigi Corvaglia, psychologue italien, spécialiste des mouvements sectaires et membre du comité

scientifique de la FECRIS, publie *No guru. Le sette e i loro difensori* (Pas de gourou. Les sectes et leurs défenseurs). Il y aborde le cas des défenseurs des mouvements sectaires.

Luigi Corvaglia dépeint les différentes méthodes et techniques utilisées par les groupes sectaires afin de faire adhérer et rester les adeptes dans le groupe. Il rappelle que les techniques utilisées peuvent provenir de différentes disciplines : la psychologie expérimentale, l'économie comportementale mais aussi le marketing. Bien souvent les victimes sous emprise empruntent un chemin idéologique qu'elles n'auraient jamais pris sans une mise sous emprise. Les groupes sectaires trouvent un terrain fertile dans un contexte où l'irrationalisme imprègne de plus en plus la société contemporaine.

Selon l'auteur, le livre découle de la nécessité de démasquer les paradoxes et les astuces utilisés par les défenseurs des sectes pour permettre l'impunité des gourous et la continuité de leurs méfaits. Il met notamment en exergue un paradoxe : les apologistes de groupes totalitaires n'hésitent pas à défendre ces mouvements au nom de la liberté en utilisant les termes de « liberté de culte » ou de « libre choix » pour justifier une adhésion soi-disant volontaire à un mouvement sectaire.

(Source : Piazzasalento, 02.08.2020)

>>>

délinquance, la prévention de la radicalisation et la lutte contre les dérives sectaires. »

L'article 2 précise qu' « Elle a, par délégation du ministre de l'intérieur, autorité sur le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation pour tous les sujets relatifs à la prévention. »

Pour l'instant le nom du nouveau secrétaire général du CIPDR n'est pas encore connu. ■

(Sources : Libération, 15.07.2020 & France Info, 16.07.2020 & Marianne, 17.07.2020 & RTL, 19)

Ndr : depuis la rédaction de ces articles, l'Unadfi a appris que Frédéric Rose avait été nommé à l'Élysée en tant que conseiller Intérieur et Sécurité du président de la République.

1. Lire le Décret n° 2020-867 du 15 juillet 2020 modifiant le décret n° 2002-1392 du 28 novembre 2002 instituant une mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042118217&-dateTexte=20200910>

2. Lire le Décret n° 2020-972 du 31 juillet 2020 relatif aux attributions de la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur, chargée de la citoyenneté : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042185629>

Lire le communiqué de presse de l'Unadfi du 17 juillet 2020 : <https://www.unadfi.org/actualites-et-communications-de-lunadfi/communiqu%C3%A9-suite-au-decret-du-15-juillet-2020/>

Abus sexuel

Schéma récurrent des abus sexuels dans un contexte religieux ? ■ Canada

■ Une étude, menée, par les sociologues Stephen Kent et Susan Raine, à partir de l'analyse de documents sur les abus sexuels commis dans des communautés religieuses ou sectaires, révèle que les abus en contexte religieux seraient conditionnés par un schéma récurrent.

Selon les deux chercheurs la façon d'opérer des agresseurs en milieu religieux « diffère souvent des formes de manipulation dans les milieux laïques ». Ils « utilisent la confiance, la foi et l'autorité pour préparer les victimes et garder le secret sur leurs abus ». Sans le secret institutionnel et la protection généralisée de ceux qui abusent, rien ne serait possible.

A partir de l'étude de plusieurs mouvements religieux issus du christianisme et de groupes sectaires (Enfants de Dieu, Davidiens, FLDS...), les deux chercheurs ont montré « comment certaines institutions religieuses et leurs dirigeants peuvent lentement élever les enfants » pour les amener à accepter « des activités sexuelles nuisibles et illégales ». Selon Susan Raine, « un prédateur

peut passer des semaines, des mois, voire des années à préparer un enfant afin d'en abuser sexuellement ».

La préparation des enfants se déroule dans un contexte de fois incontestée. La relation entre l'adulte ayant autorité religieuse et l'enfant commence souvent par des contacts non sexuels qui évoluent progressivement vers des rapports de nature sexuelle, dont l'enfant n'est pas en mesure de comprendre la dimension abusive et inappropriée.

D'après Kent et Raine, les prédateurs préparent non seulement les enfants, mais l'ensemble de la communauté pour créer un environnement propice aux abus.

« Les abuseurs, explique Raine, s'appuient non seulement sur leur

position de pouvoir et d'autorité en tant qu'adultes, mais aussi sur des affirmations concernant la volonté de Dieu, l'autorité ultime incontestable pour les adeptes de la religion – et une figure qui peut inspirer autant de peur que de respect et d'amour. »

Elle ajoute que « le dévouement au groupe façonne l'identité sociale si bien que lorsque des abus sont révélés, les individus les plus pieux, y compris les parents de l'enfant abusé, ont tendance à accorder leur confiance à la figure représentant l'autorité, plus crédible à leurs yeux que la victime. » ■

(Source : Folio, 05.08.2020)

1. Chercheurs rattachés à l'Université de l'Alberta
2. Université Mc Ewan

Amour et miséricorde

Une gourelle incognito dans la presse ? ■ France

■ Dans son édition du 12 août 2020, *Le Progrès* a publié un article sur Eliane Deschamps gourelle du groupe Amour et miséricorde. Elle y est présentée comme une passionnée de tricot mais rien ne laisse présumer son passé en tant que leader d'un groupe sectaire.

Dans cet article, aucune mention n'est faite de ses actions à la tête du mouvement ni même sur le fait que le volet juridique d'Amour et Miséricorde n'est pas terminé. En effet, la gourelle a été renvoyée devant le Tribunal correctionnel pour

abus de faiblesse mais l'audience a dû être reportée du fait de la crise sanitaire. ■

(Sources : [Le Progrès, 12.08.2020](#) & UNADFI)

Lire l'ensemble des articles sur le site

de l'UNADFI sur Amour et Miséricorde : <https://www.unadfi.org/mot-clef/amour-et-misericorde/>

Réaction de l'Unadfi : <https://www.unadfi.org/aide-aux-victimes/demander-de-laide/actualites-communiques/reaction-de-lunadfi-a-propos-damour-et-misericorde/>

Anthroposophie

L'Anthroposophie face à la Covid-19 ■ International

■ Dans une série d'articles, le média en ligne suisse *Heidi News* examine les causes de la Covid-19 selon l'anthroposophie et les conseils que l'organisation prodigue. Cette analyse fait référence à des textes de Rudolf Steiner et à des explications de l'ex-anthroposophe Grégoire Perra.

Selon les écrits de Rudolf Steiner la maladie permettrait « d'accomplir son karma », et d'expié des actes commis dans une vie antérieure. A partir de cette idée on comprend la position de l'anthroposophie vis-à-vis de la vaccination. Chez les anthroposophes, la maladie ne

peut pas être évitée. Cette idée est reprise par des directeurs médicaux du Goetheanum (siège mondial de l'Anthroposophie) qui à propos de la Covid-19 indiquent que l'« on peut grandir intérieurement et à travers la maladie dans le sens d'un développement de soi ». Grégoire

Perra explique que « la maladie n'est jamais vue comme une mauvaise chose. Elle est envoyée par les dieux bienfaisant, par l'entremise des puissances démoniques, pour montrer que notre civilisation est en voie de perte ». Pour les anthroposophes la cause de la

>>>

>>>

Covid-19 serait à aller chercher dans la conséquence du traitement des animaux ou bien encore de l'action du démon Ahriman.

Ces articles constatent que les explications de la pandémie actuelle par les anthroposophes reposent sur

des concepts médicaux étranges et surtout sur des principes ésotériques inhérents au groupe. ■

(Sources : Heidi News, 13&27.08.2020)

1. Lire l'intégralité des articles sur le site de Heidi News (accès payant) :

- *Ce que l'anthroposophie dit de*

Covid-19: une maladie avant tout symbolique : <https://www.heidi.news/sante/anthroposophie-et-covid-partie-1-une-maladie-symbolique>

- *Se protéger du Covid selon l'anthroposophie: du soleil, des dessins et de la danse* : <https://www.heidi.news/sante/se-protoger-de-covid-19-selon-l-anthroposophie-du-soleil-des-dessins-et-de-la-danse>

Des comptes Twitter anthroposophes suspendus ■ International

■ Depuis le 1er septembre 2020, les comptes Twitter du Goetheanum diffusés en France, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Espagne et en Russie ont été supprimés. Si Twitter n'a pas publié les raisons de ces suspensions, quelques pistes peuvent être avancées.

Certains comptes twitter anthroposophes ont publié sur la Covid-19 avec parfois des conclusions fumeuses. Pour Grégoire Perra, ex-anthroposophe, cette fermeture pourrait être due à la diffusion de « théories médicales folles et conspiratrices » sur la Covid-19.

En effet, Twitter a récemment pris des mesures strictes afin de lutter contre la prolifération de fausses nouvelles sur le coronavirus, la recommandation de traitements nocifs, le refus de suivre les

recommandations sanitaires. Certains des tweets publiés par les comptes anthroposophes remplissaient un ou plusieurs de ces critères.

Parmi les différentes théories anthroposophes sur la pandémie on retrouve l'idée que l'agriculture biodynamique renforcerait le système immunitaire des plantes et des animaux et donc entrainerait moins d'épidémies. Des membres de la section médicale du Goetheanum conseillent pour leur part des danses

eurythmiques ou bien la spiritualité et l'homéopathie pour lutter contre la Covid-19.

Bien que la suppression de ces comptes puisse être perçue comme un signe positif, les anthroposophes disposent de nombreux autres moyens pour continuer à propager leur doctrine. ■

(Source : https://anthroposophie.blog/2020/09/02/eine-erschutterung-der-macht/amp/?__twitter_impression=true&s=09)

Aum

L'esprit d'Aum existe toujours ■ Japon

■ Vingt-cinq ans après l'attentat au gaz sarin perpétré par Aum¹ dans le métro de Tokyo qui avait conduit à sa dissolution, trois groupes dissidents continuent d'exister. Ayuko Watanabe, la directrice de l'agence de renseignement de la sécurité publique en charge de suivre ces groupes dissidents, a souhaité, lors d'une conférence de presse, rappeler leurs dangers, leurs fonctionnements et le fait qu'ils constituent toujours une menace.

>>>

>>>

Elle a déclaré que les trois organisations recrutent encore activement, parfois sur les réseaux sociaux, de nouveaux membres et plus particulièrement des jeunes qui ignorent souvent l'histoire d'Aum. Elles proposent des séances de yoga ou des réunions spirituelles et expliquent la doctrine du groupe sans évoquer le nom d'Aum. Si celui-ci est mentionné, les recruteurs disent que les attaques au gaz sarin étaient une conspiration organisée contre eux par le gouvernement et les médias. La directrice de l'agence a poursuivi la conférence en abordant les importantes réserves de liquidités

accumulées par ces groupes qui contrôlèrent environ 120 millions de dollars américains en espèces. Cet argent provient de la vente aux adeptes de livres et d'objets ainsi que de cérémonies payantes pour accroître les pouvoirs spirituels. Ces cérémonies sont basées sur de longs jeûnes, des traitements par électrochoc et l'achat d'eau bénite par Shōkō Asahara avant son interpellation.

Au Japon, ces groupes ne sont pas interdits, les pouvoirs publics pensent que leur permettre de continuer permet de surveiller l'ensemble de leurs activités.

Parmi ces groupes dissidents le plus connu reste Aleph. On peut également citer Circle of Rainbow Light (aussi connu sous le nom de Hikari no Wa) et The Group led by Yamada. Ces groupes compteraient environ 1650 fidèles. Concernant Aleph, Ayuko Watanabe conclut que ce groupe ne montre aucun signe de changements dans sa nature et l'ensemble de ses croyances. ■

(Source: South China Morning Post, 08.07.2020)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, l'ensemble des articles sur Aum : <https://www.unadfi.org/mot-clef/aum-aleph/>

Contre-Réforme Catholique

Mise en garde à l'encontre de la CRC ■ France

■ La Commission doctrinale de la Conférence des évêques de France met en garde les fidèles fréquentant la Contre-Réforme Catholique (CRC)¹, alertant notamment sur la doctrine eucharistique du groupe fondé par l'abbé

Georges de Nantes. Cette doctrine comporterait des erreurs et des « dangers pour la foi et la vie spirituelle ».

Ce texte s'appuie sur des témoignages indiquant que des membres de la CRC sont actifs au sein des diocèses français ainsi que dans d'autres institutions catholiques. La commission rappelle aussi que la CRC a reçu plusieurs sanctions de la part de l'Église. De plus la

communication avec la CRC, qui n'a aucun statut dans l'Église, serait difficile du fait que ses membres « entretiennent la conviction d'être les seuls catholiques à avoir gardé la foi. » ■

(Source: La Croix, 29.06.2020)

Consulter le texte : <https://eglise.catholique.fr/conference->

[des - eveques - de - france / textes - et - declarations / 501492 - avertissement - concernant - doctrine - de - contre - reforme - catholique /](https://des- eveques - de - france / textes - et - declarations / 501492 - avertissement - concernant - doctrine - de - contre - reforme - catholique /)

Lire sur le site de l'UNADFI, *La Contre-Réforme Catholique ou Communion Phalangiste* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/la-contre-reforme-catholique-ou-communion-phalangiste/>

Soutenir l'UNADFI

[cliquez-ici](#)

Elaborées par notre service de documentation, les « Actualités de l'Unadfi » sont essentiellement constituées de synthèses d'une sélection d'articles de presse, de résumés de documents divers, de notes de lecture d'ouvrages...

Toute reproduction ou diffusion des informations contenues dans le présent document doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'UNADFI : documentation@unadfi.org

■ Le magazine *Society* a consacré cet été deux numéros à l'affaire Dupont de Ligonnès. Des journalistes se sont, entre autres, penchés sur le groupe sectaire et les croyances de Geneviève, la mère de Xavier Dupont de Ligonnès (XDDL), et de sa sœur Christine. Ce mouvement intrigue les policiers qui travaillent sur le « volet familial » de l'affaire.



En 1995, l'Association de Défense des Familles et de l'Individu (ADFI) de Rennes a reçu un signalement de l'abbé Jean de la Villarmois qui dénonçait un mouvement ayant « toutes les caractéristiques d'un petit groupe sectaire manipulé par une personne malade ». Ce groupe, baptisé Eglise de Philadelphie, a été fondé dans les années 1970 par Geneviève de Ligonnès, la mère de Xavier. Elle prétend recevoir des messages divins qu'elle note lors de sessions d'écriture automatique. En 1973, elle publie un recueil des principaux messages et constitue un petit noyau d'adeptes autour d'elle. La doctrine de son groupe s'articule autour d'un catholicisme traditionaliste et d'une dévotion à la Vierge Marie. Selon Geneviève, l'Eglise est infestée par le diable depuis le concile Vatican II. Elle affirme aux adeptes qu'ils sont des élus qui pourront échapper à l'Apocalypse, les maintient ainsi sous emprise et progressivement les coupe du monde. Les fidèles doivent respecter certaines règles : déscolarisation de certains enfants,

régime alimentaire spécifique, pas de bijoux, versements de sommes d'argent, incitation à la séparation pour plusieurs couples. Geneviève implique sa propre famille, désignant sa fille Christine « pour porter dans son ventre le « Sauveur », une réincarnation de Jésus et de Satan en une seule et même personne de laquelle viendra le salut ».

Le signalement reçu par l'ADFI fait suite à un événement particulier ayant poussé quelques fidèles à consulter l'abbé. Lors d'une réunion organisée dans un château d'un des membres du groupe, elle envoie Christine transmettre un nouveau message destiné aux hommes du groupe auxquels elle « s'offre sexuellement pour que de ces unions naissent le Sauveur ».

Un nouveau signalement sur le groupe sera effectué en 2009 cette fois-ci à l'ADFI Versailles. Un frère de Bertram (mari de Christine) fait état d'un regain d'activité du groupe et son témoignage permet de montrer l'intérêt que XDDL aurait porté à une époque au groupe sectaire dirigé par sa mère.

Enfin, en 2019, le groupe réapparaît suite au signalement de deux frères, éduqués au sein du groupe, auprès

de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes). Suite à ce signalement le parquet de Metz a ouvert une enquête préliminaire pour abus de faiblesse en état de sujétion psychologique contre Geneviève et Christine.¹

Les autorités menant l'enquête sur la disparition de XDDL s'intéressent à ce passé familial qui montre une véritable culture du secret et un environnement sectaire qui aurait pu aider XDDL dans sa cavale. L'ensemble des membres de l'Eglise de Philadelphie ont d'ailleurs subi un interrogatoire dans le cadre de l'enquête puis été mis sous surveillance et sur écoute sans toutefois qu'aucune piste n'apparaisse. ■

(Sources : *Society*, n°137 6 au 19 août 2019 & Voici, 07.08.2020)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Enquête préliminaire visant la mère et la sœur de Xavier Dupont de Ligonnès* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/enquete-preliminaire-visant-la-mere-et-la-soeur-de-xavier-dupont-de-ligonnès/>

Lire sur le site de l'UNADFI, l'ensemble des articles sur l'Eglise de Philadelphie : <https://www.unadfi.org/mot-clef/eglise-de-philadelphie/>

Trente ans après, le coupable finit derrière les barreaux ■ Grande-Bretagne

■ **Derek Lincoln, ancien adepte des Enfants de Dieu, a été condamné à 11 ans et demi de prison par la Haute Cour de Glasgow pour des viols commis sur deux fillettes il y a plus de trente ans.**

Au terme d'une difficile enquête de cinq ans, un mandat d'arrêt européen lancé le 9 octobre 2019 par la police écossaise a permis de le retrouver à Pau où il coulait une retraite tranquille. Il a été extradé vers l'Écosse en novembre 2019.

La police a eu connaissance des faits pour la première fois en 2014. Et si le groupe n'était pas connu des enquêteurs, ils ont bien vite découvert « des preuves d'abus sexuels généralisés » au sein du groupe.

Mais l'enquête s'est heurtée à deux difficultés majeures : identifier les individus impliqués, car leurs noms avaient été changés par la secte, et retrouver où les infractions avaient eu lieu. Les victimes ont expliqué que les enfants étaient déplacés d'une propriété du groupe à l'autre

pendant la nuit afin qu'ils n'aient aucun point de repère géographique.

Connu sous plusieurs pseudonymes, Derek Lincoln aurait fait une douzaine de victimes à travers le Royaume Uni. Dans la secte, il occupait la fonction de « berger de maison », sorte d'enseignant, rôle qui le mettait au contact d'enfants.

Les abus sexuels commis par Lincoln se sont déroulés entre 1989 et 1996 dans trois sites écossais du groupe. Les deux victimes n'étaient âgées que de neuf et dix ans lorsque les agressions ont débuté. La procureure Kath Harper explique que l'une des deux enfants a été violée quotidiennement à certaines périodes. Son agresseur collait sa bouche avec du scotch et la battait avec une ceinture. Elle ajoute que la jeune victime avait tenté de se suicider.

Au fil de l'enquête les policiers ont découvert l'isolement des enfants qui permettait de dissimuler les maltraitances. Scolarisés au sein du groupe, ils avaient interdiction de sortir et jouer avec d'autres enfants. Les cours de prière et les tâches ménagères occupaient leurs journées. Leurs seuls contacts avec l'extérieur avaient lieu lorsqu'ils allaient mendier ou jouer de la musique en ville. Ils étaient également entraînés à mentir eux « systémites » (les personnes du monde extérieur) et en particuliers aux travailleurs sociaux.

D'après des informations obtenues par la BBC, Lincoln devrait purger sa peine en France. ■

(Source : BBC, 07.08.2020)

Fermeture des églises de l'EURD ■ Angola

■ **Le procureur général angolais Alvaro Da Silva Joao a annoncé la saisie d'au moins sept églises appartenant à L'Eglise Universelle du Royaume de Dieu dans la capitale Luanda.**

Ces actions font suite à l'ouverture d'une enquête en décembre 2019 qui aurait mis au jour « suffisamment d'indices de la pratique de crimes, de fraude fiscale, d'exportation illicite

de capitaux, d'abus de confiance et d'autres actes illégaux ».

Les autorités se sont saisies de ce dossier après que 300 pasteurs de

l'EURD se soient séparés de la maison mère brésilienne qu'ils accusaient de mauvaise gestion et d'évasion fiscale. ■

(Source : News 24, 15.08.2020)

■ *Background Briefin*, une émission d'enquête en podcast du média australien ABC, a diffusé cet été une enquête en trois parties, « Le pouvoir du Falun Gong ». Réalisée conjointement avec l'équipe de *Background* et une équipe de correspondants étrangers, l'émission s'est penchée, à travers les témoignages de plusieurs ex adeptes, sur des aspects peu connus du Falun Gong, en particulier sa perception de la maladie et le soutien du Falun Gong au président Donald Trump.

Les adeptes du groupe affirment que la pratique du Falun Gong améliore la santé et la guérison, mais ce n'est pas ce qu'Anna, une des ex adeptes interviewée, a pu constater. Elle raconte que sa mère, entrée dans le mouvement par le biais d'un groupe qui méditait dans un parc, a progressivement délaissé sa famille pour se dévouer entièrement au Falun Gong pour lequel elle a aussi abandonné son travail. L'un des premiers enseignements du groupe, explique Anna, consiste à se débarrasser des attachements humains afin d'atteindre le salut.

Anna n'avait que 14 ans lorsqu'elle a rencontré maître Li Hongzhi, le fondateur du Falun Gong, à Dragon Spring, la base spirituelle américaine du groupe, aussi connue sous le nom de The Mountain. Sa mère avait demandé un rendez-vous au maître pour traiter l'anorexie dont souffrait sa fille. Non seulement les passes du gourou n'ont rien soigné, mais les souffrances psychologiques vécues au sein du groupe n'ont fait qu'amplifier sa maladie.

Perçu comme un Dieu par ses adeptes, l'homme serait doté de grands pouvoirs, dont celui de guérison. C'est pourquoi la mère

d'Anna, « a rejeté les tentatives des médecins de la mettre sous traitement ». Selon les conceptions des adeptes, pendre un médicament ou aller à l'hôpital « signifie que vous êtes un mauvais pratiquant. Cela signifie que vous ne faites pas entièrement confiance à Maître Li. »

D'autres pressions psychologiques sont venues s'ajouter rendant difficile la sortie de la maladie. Née d'un mariage mixte, les idées de Li Hongzhi sur le métissage l'on beaucoup fait souffrir. Selon lui, le « mélange de races chez les humains fait partie d'un complot extraterrestre visant à éloigner l'humanité des dieux » et « lorsqu'un enfant naît d'un mariage interracial, cet enfant n'a pas de royaume céleste où aller », raconte Anna.

L'enseignement de Li Hongzhi selon lequel l'homosexualité est mauvaise et crée un karma négatif l'a aussi beaucoup perturbée à une époque où elle a découvert sa propre homosexualité.

Enfin, la croyance selon laquelle Li Hongzhi pouvait lire les pensées de ses adeptes n'a fait qu'accroître son anxiété.

Shani May, la fille d'une adepte

du mouvement, a aussi vécu le désintérêt de sa mère pour sa famille et surtout sa mère est morte pour avoir arrêté de prendre ses médicaments contre l'hypertension et essayé de gérer sa maladie par la méditation et le « nettoyage ».

Ben Hurley, un ancien pratiquant australien souligne que si Li Hongzhi préconise officiellement d'aller à l'hôpital en cas de maladie, il enseigne parallèlement qu'il peut guérir toutes les maladies si l'on croit en lui.

Une autre partie du podcast a été consacrée au soutien du Falun Gong à Donald Trump. Les pratiquants du Falun Gong voient en effet dans le président américain un allié dans la lutte contre le Parti communiste chinois (PCC).

Ainsi, on apprend que *The Epoch Times*, maintenant publié en ligne, a dépensé près de 2 millions de dollars en publicité pro Trump sur Facebook. La chaîne YouTube d'*Epoch Times* séduit également un public conservateur.

Mais la façon d'opérer d'*Epoch Times* sur Facebook n'est pas toujours claire et le réseau social a été obligé de sévir plusieurs fois contre le média.

>>>

>>>

Facebook l'a interdit de publicité après avoir découvert qu'il publiait des annonces d'abonnement avec un message pro-Trump via des groupes de façade (*Honest Paper et Pure American Journalism*) en dissimulant leurs liens avec le groupe d'édition *The Epoch Times*. »

Facebook a de nouveau réagi en décembre 2019 en supprimant les

publications d'un réseau qu'il avait lié à Epoch Media Group. Le réseau, appelé *The Beauty of Life* (BL), avait créé de toute pièce des profils de supposés partisans de Trump. Facebook a également découvert que BL avait dépensé plus de 9 millions de dollars en publicités ayant atteint 55 millions de comptes Facebook. BL était exploité depuis le Vietnam par d'anciens employés de *The Vietnam Epoch Times*. ■

(Source : [Abc, 21.07.2020](#))

Pour écouter les trois épisodes du podcast de Background Briefing, *The Power of Falun Gong*, une enquête réalisée par Hagar Cohen : <https://www.abc.net.au/radionational/programs/backgroundbriefing/>

Lire sur le site de l'Unadfi : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/falun-gong-que-sait-on-de/>

Fraternité Saint Pie X

L'abbé purgera sa peine en Suisse ■ Suisse

■ Condamné en 2017 par la Cour d'appel de Bruxelles à une peine de cinq ans de prison pour des faits d'agressions sexuelles sur mineurs, un abbé membre de la Fraternité Saint Pie X va purger sa peine en Suisse. Courant juin, il avait été retrouvé libre suite à un imbroglio sur le lieu où il devait purger sa peine.

Suite à sa condamnation, l'accusé n'avait pas souhaité faire appel mais il avait demandé de purger sa peine en Suisse. La procédure des transfèvements des personnes condamnées est assez longue et nécessite que les deux pays s'accordent sur les modalités du

transfert. Il semblerait que le dossier de l'abbé ne soit jamais parvenu aux autorités suisses retardant le transfert du coupable.

Après son arrestation au mois de juin dernier, la Belgique a rapidement envoyé une demande d'exécution de son jugement à la Suisse afin qu'il

purge sa peine. ■

(Source : [La Tribune de Genève, 29.06.2020](#))

Lire sur le site de l'Unadfi : Un abbé condamné en 2017 va enfin purger sa peine : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/un-abbé-condamné-en-2017-va-enfin-purger-sa-peine/>

Frères de Plymouth

La Covid-19, une manne financière pour les Frères de Plymouth ■ Grande-Bretagne

■ Le journal *Byline Times* a révélé que le gouvernement conservateur anglais aurait, pendant la pandémie de coronavirus, passé commande d'équipements EPI (équipement de protection individuelle) et de ventilateurs à une douzaine d'entreprises, toutes liées à la congrégation des Frères de Plymouth.

>>>

>>>

Les entreprises concernées auraient reçu entre 180 et 300 millions de livres. La société Unispace Global Ltd a gagné, à elle seule, plus de 108 millions de livres pour une commande de vêtements de protection biologique ou chimique.

Le mouvement bénéficie du soutien du partit travailliste depuis longtemps. En 2017, des députés conservateurs étaient intervenus auprès de la Charity Commission pour qu'elle redonne à une fiducie gérée par le groupe le statut d'organisme de

bienfaisance lui permettant ainsi d'alléger ses impôts. Ce statut lui confère des allègements fiscaux et des remises se montant à près de 11 millions de livres sterling par an. ■

(Source : Patheos, 11.08.2020)

Pression judiciaire des Frères de Plymouth sur leurs opposants ? ■ International

■ Deux anciens membres des Frères de Plymouth (Exclusive Brethren) de Nouvelle-Zélande ont été victimes d'une descente de police peu de temps après que l'un d'eux ait témoigné devant la Commission Royale d'Australie sur les abus dans les institutions.

Le 30 juin 2020 Braden Simmons a assisté à une séance informelle de la Commission Royale au cours de laquelle il a raconté un incident survenu en 2015 impliquant le guide suprême de l'église, Bruce Hales, considéré par les membres du groupe comme l'incarnation du Saint-Esprit sur terre. Hales, dont la parole est sacrée avait sermonné le jeune homme devant les autres fidèles en lui assénant qu'il « serait préférable pour ceux qui étaient en contact avec des « opposants »¹ de boire de la mort-au-rat ou de l'arsenic ».

Onze jours après son audition, deux avocats, un enquêteur privé et un expert médico-légal se sont présentés

à son domicile juste avant l'aube avec une ordonnance du tribunal pour fouiller tous les appareils électroniques de sa maison.

Des poursuites auraient été engagées par son ancien patron, Peter Bishop, l'un des plus importants anciens de l'église en Nouvelle-Zélande.

Même si Doug Watt, porte-parole de la Plymouth Brethren Christian Church (PBCC), affirme que l'affaire n'a rien à voir avec l'Église et la comparution de Simmons devant la Commission, ce n'est pas la première fois qu'elle fait pression par voie judiciaire sur d'anciens adeptes.

Rob McLean, un ex-adepte, ami de Simmons, présent lors de la

perquisition, explique qu'il a lui-même été pris pendant plusieurs années dans un différend juridique lié à l'Église. D'après lui, « c'est une tactique courante des Frères d'utiliser leur puissance économique pour entraîner d'anciens membres dans des litiges sans fin ».

Ailleurs qu'en Nouvelle-Zélande, les Frères ont également engagé des poursuites, ces dernières années, contre d'anciens membres, des médias et des universitaires. ■

(Source : Stuff, 09.08.2020)

1. Ce terme désigne dans la secte les non membres.

■ Arrêtés en Colombie au mois d'août, Mark Grenon, l'actuel dirigeant de Genesis II Church of Health and Healing, et l'un de ses fils sont en attente d'extradition vers les États-Unis. Ils sont poursuivis pour avoir vendu du MMS (Miracle Mineral Solution), un prétendu remède à base de chlore, dont la distribution est interdite depuis le mois d'avril. Le pseudo médicament serait soupçonné d'avoir causé le décès de sept personnes aux États-Unis.

Le MMS est promu par l'Église Genesis II, une organisation fondée par l'américain Jim Humble, un ancien scientologue autrefois chercheur d'or. Répandus dans le monde entier, l'Église et son produit miracle n'ont jamais connu autant de succès que depuis le début de la crise sanitaire. Si bien que les ventes de MMS auraient atteint 120 000 dollars par mois.

Organisée comme une véritable Église, avec des évêques et des ministres de santé le groupe comptait plus de 1700 dans le monde en 2016. A l'heure actuelle, le Chili en compterait plus de 200. Censés vendre le MMS, les ministres de santé sont formés au cours d'un séminaire de dix jours au terme duquel ils reçoivent la permission d'ouvrir une église locale.

Selon ses promoteurs, le MMS pourrait guérir « presque toutes les maladies », du cancer à la sclérose en plaque en passant par l'autisme. Ils

ont profité de la pandémie mondiale de Covid pour le proposer comme traitement, osant même écrire au président américain Donald Trump qui, en avril dernier, avait évoqué l'idée de le proposer en injection contre la Covid, avant de se rétracter.

Pourtant les effets délétères de l'ingrédient principal du produit, le chlorite de sodium, sont bien connus. En août 2019, un avertissement déconseillant sa consommation avait été publié ; il prévenait que le produit pouvait causer vomissements, diarrhée et baisse de la pression artérielle.

Début juillet, Mark Grenon et ses trois fils ont été inculpés par les autorités fédérales de Floride. Déjà en avril, elles leur avaient ordonné de cesser de vendre la substance, son usage médical pouvant mettre en danger la vie de ses utilisateurs.

Les quatre hommes, « accusés de complot et d'outrage criminel pour avoir fabriqué et vendu du MMS »,

risquent entre 14 et 17 ans de prison. Aucune étude clinique sérieuse ne confirme l'efficacité du MMS. En avril, une injonction avait été émise contre l'Église pour avoir distribué la solution, suite à des rapports faisant état d'hospitalisations liées à son ingestion.

Le bureau du procureur suspecte Grenon d'avoir créé une Église uniquement dans le but d'éviter la réglementation gouvernementale sur le MMS. Ce qu'il aurait lui-même reconnu dans une interview publiée en février 2020, expliquant qu'il avait fait de l'utilisation du MMS un sacrement afin de « légaliser en quelque sorte l'utilisation du MMS ».

Se plaignant de voir leurs libertés et leur droits attaqués, les Grenon ont lancé un site web Freethegrenons.com pour récolter de l'argent pour leurs frais de justice. ■

(Sources : [The Guardian](#), 08.07.2020, 12.08.2020, [Kutv](#), 13.08.2020)

Genesis II et le MMS ■ Amérique Latine

■ Si la majorité des affaires de Genesis se déroulent aux États-Unis, le groupe est bien implantée en Amérique latine où le MMS a des promoteurs célèbres, comme la présentatrice de télévision Viviana Canosa qui explique que sa consommation « oxygène le sang ». Mais les autorités médicales mettent en garde contre des risques très graves pour la santé.

>>>

>>>

Un enfant de cinq ans originaire de la ville de Neuquen en Argentine, est décédé d'un arrêt « cardiorespiratoire » après avoir consommé du MMS (Miracle Mineral Solution), un prétendu remède miracle dérivé de l'eau de javel promu par Genesis II Church of Health and Healing. Dans la seule journée du 14 août, ses parents lui en avait donné 700 millilitres en prévention de la Covid-19. L'enfant conduit aux urgences le lendemain était déjà mort à son arrivée. Après avoir essayé de le ranimer, les médecins ont fait un signalement à la police « pour mort douteuse ». Même si le lien entre le décès et le chlore n'a pas encore été établi, sa consommation constitue un antécédent important pour Rafael Palomino, le médecin responsable de l'hôpital.

En août, dans une autre province d'Argentine, un homme serait mort d'un arrêt cardiaque après avoir consommé un litre et demi de MMS et quatre cas d'intoxication auraient été signalés dans la province de Mendoza.

Le MMS est une solution à base de chlorite de sodium qui une fois mélangé avec un « activateur », comme de l'acide citrique, devient du dioxyde de chlore, un agent de blanchiment hautement toxique utilisé dans l'industrie. Sa consommation, comme celle de ses dérivés, a été fortement déconseillée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et par plusieurs organisations scientifiques ibéro-américaine. Selon ces organismes, ces produits réagissent très rapidement dans les tissus humains et peuvent provoquer d'importantes irritations de la bouche, de l'œsophage et de l'estomac ainsi que des vomissements et des diarrhées. Plus grave encore, ils peuvent occasionner des troubles hématologiques et des problèmes cardiovasculaires et rénaux pouvant conduire à la mort.

Sergio Saracco, directeur de l'Observatoire de la santé publique et des problèmes de consommation

de l'École de médecine de l'Uncuyo, observe que « les cas d'empoisonnement sont de plus en plus fréquents » car « le produit est présenté comme la panacée sur les réseaux sociaux ». Certains en font la promotion par voie intraveineuse, d'autres par nébulisation, une méthode qui peut provoquer œdème pulmonaire, pneumopathie chimique... Dans un cas comme dans l'autre cela, s'avère très dangereux.

Mark Grenon, dirigeant de l'Eglise, et ses trois fils coordonnent aussi la commercialisation du MMS vers l'Afrique depuis la ville de Santa Marta en Colombie où ils possèdent un « centre de rétablissement » centré sur le MMS. C'est là que Mark et l'un de ses fils ont été arrêtés en août 2020 à la demande de la justice américaine qui les accuse de promouvoir et vendre un remède frauduleux. Ses deux autres fils sont en détention aux États-Unis. ■

(Sources : Infocatholica, 17.08.2020 & BBC Mundo, 26.08.2020

Groupes divers

Démantèlement d'une secte ■ Italie

■ La police a annoncé avoir démantelé ce qu'elle qualifie de « secte sexuelle », située à Novare près de Milan. A la tête de cette organisation, un homme de 77 ans qui se fait appeler « Le Docteur ». Il aurait torturé de nombreuses femmes dont il aurait abusées ainsi que des jeunes filles mineures pendant 30 ans.

L'opération effectuée par les autorités italiennes a été rendue possible par le témoignage d'une ex-adepte qui a révélé la vie au sein du groupe et notamment la façon

dont elle a été retenue esclave. Les policiers italiens ont alors enquêté durant deux ans avant leur intervention en juillet 2020.

Selon l'enquête, le groupe a été

formé au milieu des années 1980 et était présent dans plusieurs villes italiennes. Le leader utilisait son école de danse et sa maison d'édition pour attirer de nouvelles

>>>

>>>

recrues. Au sein du groupe, des psychologues venaient en aide au gourou afin de repérer des femmes en état de vulnérabilité. Ils ciblaient des femmes riches afin qu'elles participent au financement du groupe.

Pour faire partie de la communauté, les victimes devaient subir différents abus et violences. Le groupe était basé sur un mysticisme d'origine celtique impliquant notamment magie et rituels. Lors de rituels occultes, le gourou demandait aux femmes de se soumettre à des actes sexuels et des tortures afin « d'allumer leur

feu intérieur » et leur permettre d'accéder au « monde magique, fantastique et secret ».

Les adeptes devaient abandonner travail, famille et proches ou les convaincre de rejoindre le mouvement. Entièrement sous l'emprise du gourou, leurs vies étaient décidées et orchestrées par celui-ci qui utilisait la menace si elles ne suivaient pas ses instructions et ses volontés. Il leur dictait l'intégralité de leur comportement, leur disait à qui elles pouvaient parler et où elles pouvaient se rendre. Certains membres avaient un logement

attribué par le groupe ce qui les rendait totalement dépendants de l'organisation.

Les enquêteurs ont pu constater le fonctionnement pyramidal du groupe. Certaines adeptes, les plus fidèles, étaient proches du gourou et d'autres plus réticentes étaient considérées comme de véritables esclaves.

La police italienne poursuit ses investigations notamment concernant le financement du groupe. ■

(Sources : 20minutes, 22.07.2020 & Ouest France, 23.07.2020 & La Dépêche, 27.07.2020)

Enlèvements d'enfants ■ Panama

■ Dans un communiqué, le parquet du Panama a annoncé que trois membres présumés d'une secte sont accusés d'avoir enlevé six enfants. Pour l'instant trois mineurs ont pu être récupérés et trois autres sont toujours recherchés.

Les accusés, deux hommes et une femme, prétendument membres d'un groupe religieux, ont été arrêtés dans la communauté de Llano Amador, dans la zone indigène Ngabe Bugle. Ils sont accusés de « délits contre la liberté individuelle,

délit sexuel et mauvais traitement sur mineurs ».

Ces faits font écho à une affaire datant de janvier dernier. Des membres d'une secte panaméenne avaient tué six enfants et une femme dans la même communauté autochtone.¹ ■

(Sources : Journal de Québec, 17.08.2020 & Le Figaro, 17.08.2020)

1. Lire sur le site de l'Unadfi : *Découverte macabre d'une fosse commune* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/decouverte-macabre-dune-fosse-commune/>

La Famille

Témoignage vidéo d'un ex-adepte ■ France

■ Dans les Actualités de l'Unadfi du mois de juin 2020, nous relations l'enquête du *Parisien* sur La Famille, une communauté religieuse secrète existant depuis deux siècles au cœur des XIe, XIIe, XXe arrondissements de Paris¹. Dans le courant du mois d'août, le média en ligne *Konbini* a diffusé la vidéo du témoignage d'un ex-adepte du groupe.²

>>>

>>>

C'est grâce aux différents témoignages d'anciens adeptes que le fonctionnement de cette communauté a pu être mis en lumière. Ce témoignage montre comment le groupe rejette et diabolise le monde extérieur, notamment les enfants qui ne peuvent pas fréquenter d'autres

enfants que ceux du groupe. Il aborde aussi le culte du secret inhérent au groupe. L'ex-adepte montre aussi la difficulté de parler à des personnes extérieures de ce qu'il vivait dans la communauté, en particulier les différentes dérives. ■

(Source : Konbini, 18.08.2020)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, La Famille : *Une communauté restée invisible pendant 200 ans* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/la-famille-une-communauté-restée-invisible-pendant-200-ans/>

2. Regarder la vidéo publiée sur Konbini : <https://www.dailymotion.com/video/x7vmj6z>

Méditation Transcendantale

À Chicago, plus de Méditation Transcendantale à l'école ■ Etats-Unis

■ Les écoles publiques de Chicago ont décidé de stopper un programme de Méditation Transcendantale (MT) destiné aux enfants de quartiers à haut taux de criminalité. La Fondation David Lynch, qui s'est donnée pour « mission d'enseigner la MT à un million d'enfants à risque » s'était associée aux Urban Labs de l'Université de Chicago et aux écoles publiques de la ville (CPS) pour délivrer son programme « Quiet Time » (QT). Durant trois ans, trois millions de dollars ont été dépensés pour tester, auprès de deux mille élèves de cinq écoles de Chicago, si la MT pouvait « réduire la criminalité et améliorer les performances scolaires.

Des doutes sur le programme sont apparus suite à un article de *Chicago Tribune* en juillet 2019 dans lequel une enseignante (Dasia Skinner) et une élève (Jade Thomas) avaient livré un témoignage troublant.

Il semblerait, que contrairement à ce qu'affirmait la brochure de la Fondation David Lynch, décrivant la MT comme « une technique simple, non religieuse », les deux témoins aient vécu une initiation spirituelle. Interrogée par le Chicago Board of Education, Jade Thomas, une élève qui a participé au programme obligatoire, raconte que les animateurs QT emmenaient les élèves dans une

pièce sombre remplie d'encens dans laquelle ils étaient invités à participer au puja, une cérémonie d'offrande couramment pratiquée dans la religion hindouiste. Après le rituel on leur demandait de ne rien révéler sur les séances, et on les menaçait de réduire leurs notes s'ils refusaient de participer.

Le contrat passé entre le CPS et la MT est étonnant car en 1979 une décision de justice avait déjà « statué que l'enseignement de la MT dans les écoles publiques constituait un « établissement de la religion » inadmissible ». La MT avait fait appel de la décision devant une juridiction supérieure mais avait une nouvelle fois perdu.

Pour Aryeh Siegel, un ex adepte de la MT, il est probable que le groupe n'ait pas dévoilé aux conseils scolaires et aux parents le contenu explicitement religieux qui imprègne le programme. ■

(Source : Religion News, 30.06.2020)

1. Lire sur sur le site de l'Unadfi : *Mise en garde contre les effets indésirables de la méditation* : <https://www.unadfi.org/domaines-dinfiltration/sante-et-bien-etre/psychotherapie-et-developpement-personnel/mise-en-garde-contre-les-effets-indesirables-de-la-meditation/>

Pour en savoir davantage sur la Méditation Transcendantale, lire sur le site de l'Unadfi : *Que sait-on de ? Méditation Transcendantale* : <https://www.unadfi.org/wp-content/uploads/2018/01/Meditation-Transcendantale.pdf>

Moon

La secte Moon toujours prosélyte ■ Corée du Sud

■ Le 9 août 2020 s'est tenu au Cheongshim Peace World Center (Corée du Sud) le « Rassemblement de l'espoir pour l'établissement ferme d'un monde céleste unifié », un évènement organisé par la Fédération des Famille pour la Paix dans le monde (FFPM) et la Fédération pour la Paix Universelle (UPF), deux organisations de l'Église de l'Unification également connue sous le nom de secte Moon, du nom de son fondateur, Sun Myung Moon, mort en 2012.

Cet évènement retransmis via *Peace TV*, la chaîne du groupe, ainsi que sur Facebook et YouTube, en raison de l'alerte sanitaire mondiale, réunissait des participants originaires de 192 pays.

Parmi les participants, on pouvait noter la présence de célébrités du monde politique et religieux tels que Ban Ki Moon, ancien secrétaire général de l'ONU ou Paula Withe, révérende et conseillère spirituelle de Donald Trump.

Ban Ki Moon est un orateur habituel des événements organisés par la secte. En février 2020¹, il avait été invité à participer en Corée du Sud,

aux côtés de Filipe Gonzalez, à la célébration du centenaire de la naissance de Sun Myung Moon et au soixantième anniversaire du « Saint mariage cosmique ». Pour l'occasion, 6 000 couples avaient été mariés par Hak Ja Han², l'épouse du fondateur, qui a succédé à son mari à l'issue d'une difficile succession.

Le but affiché du mouvement est de « réaliser une Famille humaine » dont les « parents célestes »³ sont les fondateurs du groupe, et de fonder un monde dans lequel tous les peuples seraient unis sous leur égide. Initiateurs d'une « nouvelle ère messianique », ils ont à cette fin conçu un projet de

société qui entend toucher le monde politique, médiatique, universitaire, économique et religieux. ■

(Source : RIES 10.08.2020)

1 Lire sur le site de l'Unadfi, *Des personnalités à un rassemblement de Moon* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/des-personnalites-a-un-rassemblement-de-moon/>

2. Lire sur le site de l'Unadfi, *L'Église de l'Unification au-dessus des autres ?* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/eglise-de-lunification-au-dessus-des-autres/>

3. Lire sur le le fonctionnement du groupe sur le site de l'Unadfi : *Moon : succession difficile et ruptures consommées* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/moon-succession-difficile-et-ruptures-consommees/>

Une famille déchirée par la secte Moon ■ États-Unis

■ Comment sortir d'une secte en y laissant certains membres de sa famille ? Tel est le le sujet de *Blessed Child*, un film de la réalisatrice américaine Cara Jones, qui raconte la situation déchirante de familles dont certains membres décident de quitter une secte tandis que d'autres choisissent d'y rester.

Cara Jones était une adepte de l'Église de l'Unification. En 1995 ses parents ont organisé son mariage sans l'en informer. Et c'est ainsi qu'à l'âge de 20 ans elle a été mariée de force avec un inconnu lors d'une cérémonie collective, une pratique courante dans le groupe.

Elle a depuis longtemps divorcé et quitté l'Église, mais une partie de sa famille en est toujours membre.

Son documentaire se concentre sur le fossé qui s'est créé entre elle et sa famille depuis son départ. Elle raconte comment ils l'ont harcelée

pendant des années. Son frère Bow, a lui aussi préféré partir car il ne pouvait plus supporter que ses parents adhèrent aux idées homophobes de l'Église alors qu'il est lui-même homosexuel.

Elle et certains de ses frères et sœurs

>>>

>>>

ont toujours eu l'impression que leurs parents préféraient l'Église à leurs enfants. Ce documentaire a été l'occasion pour elle de leur

poser ce genre de questions très douloureuses.

Blessed Child est disponible sur I

Tunes, Amazon et Google Play. ■

(Sources : CBS-San Francisco, 29.07.2020)

NXIVM

Le gourou soutenu malgré tout ■ États-Unis

■ **Condamnée pour plusieurs chefs d'accusation (trafic sexuel, travail forcé, racket, exploitation d'enfants, possession de pornographie infantile, vol d'identité, obstruction à la justice, fraude électronique à l'obtention de visas, trafic d'êtres humains et blanchiment d'argent), Keith Raniere, leader et fondateur**

de NXIVM est emprisonné depuis plus d'un an. Cependant, certains adeptes lui semblent encore fidèles et le soutiennent.

Quelques membres de NXIVM ont lancé un mouvement nommé We Are As You qui prétend mettre en lumière les terribles conditions de détention des prisonniers, dont celles de Keith Raniere. Le groupe se réunit pour des spectacles de danse près de la prison où il est incarcéré, pour dénoncer mais aussi à divertir les prisonniers. Des danses se sont déroulées devant la fenêtre de Keith Raniere qui a depuis changé de cellule.

Le groupe considère notamment que les limites imposées aux visites du fait de l'épidémie de Covid-19

sont une injustice plutôt qu'une précaution de santé publique. Au-delà de la question générale du traitement des détenus, le groupe semble surtout vouloir défendre l'unique cas de son ex-leader.

Pour d'anciens membres de NXIVM, il ne reste que très peu de personnes loyales vis-à-vis de Keith Raniere. Ils craignent cependant que la création de ce nouveau mouvement serve à recruter de nouveaux membres. D'autres ex-adeptes ont pu reconnaître parmi les danseuses, des personnes du groupe secret uniquement féminin

qui entourait Raniere, baptisé Dominus Obsequious Sororium (DOS), dont les membres étaient marqués dans la région pelvienne par un stylo cautérisant des initiales du leader ou de ses bras droits.

Pour rappel, la décision de justice concernant Keith Raniere est attendue le 27 octobre 2020. ■

(Sources : CBS-San Francisco, 29.07.2020)

Lire sur le site de l'UNADFI, l'ensemble des articles sur NXIVM : <https://www.unadfi.org/mot-clef/nxivm/>

Régénère

Enquête de l'OCRVP sur Thierry Casasnovas ■ France

■ **Durant l'été, plusieurs médias se sont fait l'écho de l'activité de Thierry Casasnovas et de son association Régénère. Sa réputation a décollé pendant le confinement, de plus en plus de personnes le suivent et écoutent ses propos qui peuvent s'avérer très dangereux. La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) et les associations s'inquiètent des discours et des pratiques de Thierry Casasnovas. Le parquet de Paris a diligenté une enquête à son sujet pour des de mise en danger de la vie d'autrui. Cette enquête a été confiée à l'Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP).**

>>>

>>>

Fin Juillet 2020, la chaîne YouTube de Thierry Casasnovas comptabilisait plus de 495 000 abonnés et plus de 92 millions de vues cumulées. Apôtre du soin par l'alimentation crue, il critique les laboratoires pharmaceutiques, le système de santé, les médicaments et affirme sans sourciller que la maladie n'existe pas, que ce ne sont que « des symptômes, un signal d'alarme du corps ». Selon lui, le corps se suffit à lui-même pour se soigner et se « régénérer ». Alimentation à base de fruits et légumes crus, bains froids et jeûnes sont pour le gourou une alternative efficace à la médecine et la pharmacopée. Pour rappel, Thierry Casasnovas n'a aucune formation scientifique ou médicale.

Lors du confinement ses vidéos sur la Covid-19 lui ont permis de gagner de nombreux abonnés. L'outil socialblade qui permet de mesurer le nombre d'abonnés estime qu'il a gagné 17 000 abonnés en avril et 28 000 en mai, contre environ 6 000 les mois précédents.

La Miviludes annonce avoir reçu plus de 500 signalements à son propos au cours des cinq dernières années concernant principalement des renoncements à des traitements médicaux efficaces ce qui constitue pour les victimes une perte de chance de guérison. Elle a aussi reçu des témoignages de proches de personnes qui suivent Casasnovas ne remettant quasiment pas en question ses théories et ses conseils.

Au-delà d'une logorrhée pseudo-médicale dangereuse, les vidéos de Thierry Casasnovas prennent un

tournant plus politique. Fraichement élu au conseil municipal de son village de Taulis (Pyrénées-Orientales), il adhère et diffuse des théories complotistes. Notamment au moment de la pandémie où il déclare avoir voulu proposer une narration alternative face à un discours politico-médiatique qui lui est apparu avoir des « lacunes fortes ». Il n'était donc pas étonnant de le voir en juin dernier au côté de Dieudonné recevoir une « quenelle d'or », ou encore animer des conférences chez Égalité & Réconciliation l'association créée par Alain Soral.

Les articles reviennent aussi sur le business juteux qu'il dirige. Entre les différents partenariats, les stages, les cures et les produits qu'il recommande les commissions pour lui et son association semblent très lucratives.

Dans un article de *LCI*, la porte-parole de l'UNADFI admet que des personnes comme Thierry Casasnovas sont très dangereuses car elles poussent les adeptes à se radicaliser et à tout abandonner. Le collectif *L'Extracteur* alerte, lui, sur des témoignages montrant des pertes de dents et de cheveux à cause d'un régime alimentaire prôné par Thierry Casasnovas.

Le site Futura Sciences narre le cas d'un adolescent diabétique qui a suivi les conseils de santé de Thierry Casasnovas : conséquence a été terrible pour cet adolescent qui a dû être placé en réanimation suite à une crise d'acidocétose.

Le jeune homme vivait dans le déni

de sa maladie difficile à supporter pour un adolescent. Lors de sa réanimation, il a avoué au médecin avoir arrêté son insuline depuis une semaine, affirmant que l'on peut guérir du diabète qu'il suffit de bien manger. Le père du jeune homme raconte alors au médecin que son fils se documente beaucoup sur Internet sur sa maladie et regarde notamment les vidéos d'une personne qui prépare des jus sur YouTube. L'interne comprend alors qu'il parle de Thierry Casasnovas qui a fait plusieurs vidéos sur le diabète assurant avec assurance des certitudes pseudo-médicales. Ces « conseils » représentent de véritables dangers pour les personnes atteintes de diabète. Pour le père ces vidéos sont directement en cause dans l'arrêt du traitement de son fils et la situation qu'il a vécue ensuite.

Thierry Casasnovas use de différentes techniques pour se protéger. Il modifie par exemple les titres et descriptions de ses vidéos, ajoute du conditionnel et tente d'amoindrir sa responsabilité. Avant l'enquête menée par l'OCRVP, Thierry Casasnovas n'a jamais été attaqué juridiquement faute de plaintes et ce malgré les nombreux témoignages recueillis par les associations. ■

(Sources : Futura Sciences, 15.07.2020 & Le JDD, 22.07.2020 & LCI, 29.07.2020 &

Lire sur le site de l'Unadfi, l'ensemble des articles sur Régénère : <https://www.unadfi.org/mot-clef/regenere/>

Lire l'intégralité de l'article de Futura Sciences : <https://www.futura-sciences.com/sante/actualites/diabete-adolescent-diabetique-etat-grave-apres-avoir-suivi-conseils-youtube-81864/>

La Scientologie bénéficie d'une aide financière ■ États-Unis

■ Le gouvernement américain a décidé de consentir des prêts afin d'aider les petites et moyennes entreprises touchées par la crise sanitaire. Parmi les bénéficiaires, le rappeur et néo-politicien Kanye West, de nombreuses organisations religieuses mais aussi la Scientologie.

Plusieurs branches de l'organisation basées à New-York, à Washington ou en Floride ont bénéficié de ce prêt. Les montants reçus par chaque organisation scientologue seraient estimés entre 150 000 et 300 000 dollars.

Des ex-scientologues comme Leah Remini ou Mike Rinder s'insurgent de ces prêts, rappelant

que la Scientologie fonctionne essentiellement sur la base d'un volontariat souvent non rémunérés. Les prêts sont destinés à garantir les emplois salariés dans les différentes PME touchées par la crise. Mike Rinder rappelle que la Scientologie est régulièrement accusée de ne pas payer le salaire minimum à ses employés ou pour

d'autres litiges concernant le droit du travail.

De son côté, la Scientologie annonce que cet argent va permettre d'assurer la pérennité d'emploi en son sein. ■

(Sources : Sud-Ouest, 07.07.2020 & The Daily Beast, 07.07.2020 LA Magazine, 22.07.2020)

John Travolta/Scientologie : clap de fin ? ■ États-Unis

■ Kelly Preston, scientologue et femme de John Travolta est décédée début juillet des suites d'un cancer du sein. Selon d'anciens membres interprétant les propos de Travolta, ce décès pourrait avoir créé un électrochoc chez l'acteur qui pourrait prendre du recul et même vouloir quitter la Scientologie.

A la suite du décès de sa femme, John Travolta a diffusé un communiqué pour remercier les personnels médicaux qui ont aidé sa femme. Jeffrey Augustine, ancien membre de l'organisation, a déclaré au *Daily Mail* que cette déclaration en faveur du personnel médical

montre l'éloignement de Travolta par rapport à la Scientologie. Dans ce communiqué, l'acteur ne fait nullement référence au groupe et annonce vouloir prendre du recul et s'occuper de ses enfants.

Pour rappeler le groupe et son fondateur

Ron Hubbard sont plutôt opposés à la chimiothérapie et aux rayons. Pour Hubbard, le cancer survient suite à un choc psychologique. ■

(Sources : Sud-Ouest, 07.07.2020 & The Daily Beast, 07.07.2020 LA Magazine, 22.07.2020)

Comprendre la Scientologie ■ États-Unis

■ Leah Remini et Mike Rinder, les deux anciens scientologues qui présentent le docu-série *Scientology and the Aftermath*¹, ont lancé fin juillet le podcast *Scientology : Fair Game* sur les dures réalités de la Scientologie.

>>>

>>>

Les deux protagonistes tentent de mettre en lumière le monde obscur de l'organisation notamment la dianétique, ses audits et le traitement de ses adeptes, en particulier le Fair Game. Cette pratique consiste pour les adeptes à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour intimider et réduire au silence les opposants au groupe. Ils prennent l'exemple de Tom Cruise qui a joué de son influence sur Hollywood pour faire du prosélytisme pour le groupe.

Leah Remini ajoute que lorsqu'elle était dans le mouvement il était impossible de critiquer l'acteur considéré comme un véritable messie de l'organisation. Elle salue également le courage de l'actrice

Thandie Newton qui a dernièrement parlé de sa peur lors d'un tournage avec Tom Cruise qui offrait aux membres de l'équipe des livres en rapport avec la Scientologie.

Le premier épisode, diffusé le 27 juillet, aborde la question de la santé des adeptes, la Scientologie disant notamment que s'ils tombent malade c'est qu'ils ont commis un « péché ».

Dans les épisodes à venir, d'autres thématiques vont être abordées comme la position du groupe par rapport à la médecine, et notamment la psychiatrie, mais aussi un retour sur des sujets d'actualités tels que la mort de Kelly Preston ou les accusations de viols contre l'acteur

scientologue Danny Masterson².

Pour Leah Remini et Mike Rinder, le format podcast permet d'aller plus loin que leur série, d'entrer beaucoup plus dans les détails et de parler du groupe de façon plus franche. ■

(Source : Stylist, juillet 2020 & Cnews, 25.07.2020)

Ecoute le podcast : <https://fairgamepodcast.com/>

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Une série documentaire contre la Scientologie* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/une-serie-documentaire-contre-la-scientologie/>

2. Lire sur le site de l'UNADFI, *Plainte contre Danny Masterson et la Scientologie* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/plainte-contre-danny-masterson-et-la-scientologie>

Shincheonji

Arrestation du leader de Shincheonji ■ Corée du Sud

■ Lee Man-hee, dirigeant de la secte Shincheonji, a été arrêté pour entrave à la lutte contre la Covid-19 notamment pour avoir remis aux autorités de faux registres concernant les rassemblements du mouvement ainsi que des listes erronées de membres. Pour rappel, le groupe avait été au centre de l'épidémie de coronavirus qui a frappé la Corée du Sud en février¹.

Organisation quasi-militaire, l'église de Shincheonji a une puissante culture du secret. L'un des porte-parole revendique ce secret dans l'absence de réponse donnée aux autorités lors de la récente crise épidémique ; le but était de protéger les fidèles d'éventuelles persécutions. Dans un communiqué, Shincheonji a déclaré que son dirigeant n'a jamais tenté de faire obstacle à l'enquête.

Par ailleurs, Lee Man-hee est accusé du détournement des fonds de l'organisation (environ 3,9 millions d'euros) ainsi que de l'organisation de cérémonies dans des installations publiques sans en avoir reçu l'autorisation. Dans le courant du mois d'août 2020, onze responsables de l'organisation ont été inculpés pour avoir détruit des preuves et/ou avoir falsifié des documents à propos de permis de construire. ■

(Sources : Le Monde, 01.08.2020 & La Croix, 03.08.2020 & L'Obs, 01.08.2020 & Yonhap, 14.08.2020)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *La responsabilité de Shincheonji dans la propagation du Covid-19* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/la-responsabilite-de-shincheonji-dans-la-propagation-du-covid-19/>

Lire sur le site de l'UNADFI, *Que sait-on de ? Shincheonji* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/que-sait-on-de-shincheonji/>

Deux journalistes face à la WatchTower ■ États-Unis

■ Ryan McKnight et Ethan Gregory Dodge, créateur du site internet FaithLeaks.org¹ ont préféré, faute de moyens suffisants pour aller en justice, régler à l'amiable un différend qui les opposait aux Témoins de Jéhovah².

La Watch Tower Bible and Tract Society, avait déposé une plainte contre eux pour violation du droit d'auteur après avoir découvert sur leur site 74 vidéos de conventions jéhovistes postées frauduleusement.

Dans le cadre de l'accord, les deux accusés ont accepté de retirer

tous les documents appartenant à la Watchtower de leur site et ont promis de ne plus jamais publier des documents de la WatchTower protégés par un copyright. Ils sont également condamnés à verser 15 000 dollars de dommages et intérêts à l'organisation. ■

(Source: Salt Lake Tribune 20.07.2020)

1. Partant du principe que la transparence freine la corruption et les abus, le site FaithLeaks.org a pour but de rendre public des documents internes de groupes religieux.

2 Lire sur le site de l'Unadfi : *Deux journalistes attaqués par la WatchTower* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/deux-journalistes-attaques-par-la-watchtower>

Décès d'une femme enceinte suite à un refus de transfusion sanguine ■ Nigeria

■ La direction de l'hôpital Fairview à Wari South (Nigeria) a annoncé le décès d'une patiente Témoin de Jéhovah suite à un refus de transfusion sanguine.

La femme enceinte, qui souffrait d'hypertension sévère et le plusieurs autres comorbidités, a été admise à l'hôpital en urgence le 13 août. Opérée rapidement, la chirurgie a révélé un utérus

ischémique et gangréneux ainsi qu'une hémorragie abdominale sévère. Le fœtus était mort.

En dépit de tous leurs efforts pour convaincre la famille d'accepter

une transfusion sanguine qui aurait pu sauver la patiente, les médecins se sont heurtés à un refus. ■

(Source : Urhobotoday, 15.08.2020)

Le rapport sur les abus sexuels au sein des congrégations peut rester en ligne ■ Pays-Bas

■ La Cour d'appel du tribunal d'Arnhem a tranché en faveur du gouvernement hollandais rejetant la demande des Témoins qui voulaient obtenir le retrait d'internet et la modification d'un rapport sur les abus sexuels au sein des congrégations jéhovistes.

Le rapport est accessible sur internet depuis janvier 2020 et a été relayé depuis sur plusieurs sites. La cour a estimé que les revendications des Témoins de Jéhovah n'avaient « pas un

caractère d'urgence suffisante pour son retrait ou sa rectification ».

En outre elle a indiqué que le juge civil ne peut intervenir dans les décisions de la Chambre des

représentants sur ce qu'elle fera ou pas du rapport, ce que les Témoins de Jéhovah avaient osé demandé.

Les Témoins de Jéhovah avaient déjà saisi la justice en janvier pour

>>>

>>>

empêcher la sortie du rapport demandé par le ministre de la Justice Sander Dekker suite à de nombreux signalements d'abus sexuels auprès de l'association Reclaimed Voices.

Dans ses conclusions, le rapport faisait des recommandations aux Témoins de Jéhovah concernant la prise en charge des victimes d'abus. Devant leur refus d'en tenir compte, le ministre a décidé que des mesures extérieures devaient être exigées. Il compte déposer un projet de loi d'ici la fin de l'année 2020 pour imposer

aux organisations privées une obligation légale de signaler les abus commis en leur sein sous peine de poursuites.

En outre, Sander Dekker a alloué un financement gouvernemental à l'association Reclaimed Voices afin qu'elle apporte une aide d'urgence aux victimes. Le gouvernement souhaite également que le réseau de soutien, Victim Support Netherland, élargisse ses services pour aider spécifiquement les victimes d'abus sexuels membres de communautés fermées par la mise en place d'un numéro d'urgence.

Le Sander Dekker considère que « les victimes d'abus sexuels aux Pays Bas doivent être aidées quelle que soit la communauté à laquelle elles appartiennent ». ■

(Sources : Dutch News, 05.08.2020, Dagblad Noorden, & AD, 27.08.2020, The National Post, 28.08.2020)

Lire sur le site de l'Unadfi, *Un rapport sur les Témoins de Jéhovah demande une plus grande surveillance du groupe* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/un-rapport-sur-les-temoins-de-jehovah-demande-une-plus-grande-surveillance-du-groupe/>

Reconnaissance de la bonne foi d'une experte accusée de diffamation par les Témoins de Jéhovah ■ Suisse

■ Dans un communiqué publié le 8 juillet 2020, l'association suisse Info Sekta se félicite que les Témoins de Jéhovah n'aient pas fait appel de la décision de justice rendue en juillet 2019 par le tribunal de Zurich. Le tribunal avait prononcé l'acquittement de Dr Phil Regina Spiess, une employée d'Info Sekta poursuivie pour diffamation par l'organisation suite à des déclarations qu'elle avait faites dans le journal *Tages Anzeiger* en 2015.

Depuis mars 2020, ce verdict est devenu définitif et l'experte a reçu une indemnité de 20 500 francs suisses pour les frais de justice et une indemnité supplémentaire de 4 000 francs suisses.

Pour Info Sekta cette décision est sans précédent dans le monde. En effet, l'association explique que « sur la base de nombreuses preuves, le tribunal a examiné les déclarations de l'experte concernant les principaux points de critique de la doctrine des Témoins de Jéhovah, et a conclu

qu'elles étaient justifiées : les pratiques religieuses des Témoins de Jéhovah violent les droits fondamentaux de leurs membres et de leurs proches ».

Durant le procès, l'experte a pu prouver la véracité de toutes ses déclarations et a démontré qu'elles avaient été faites dans le respect de l'intérêt public.

Ses explications sur les pratiques qu'elle avait dénoncées dans la presse ont été acceptées par le tribunal.

Elle a pu apporter la preuve :

- que la « pratique de l'évitement existe et constitue au moins dans une certaine mesure une violation des droits de l'homme »,
- que « les enfants et les jeunes sont eux aussi affectés » et « éprouvent une peur grave en raison de cette pratique »,
- que « des Témoins de Jéhovah meurent à la suite de l'interdiction des transfusions sanguines »,
- que « la règle des deux témoins existe » et « facilite les abus sexuels, en particulier sur les enfants »,

>>>

>>>

- que la menace d'expulsion ainsi que le matériel de la Watchtower destiné aux enfants sont souvent effrayants pour eux et constituent une forme de violence psychologique,
- que la pratique de l'ostracisme « viole l'intégrité psychologique et sociale des membres » et que les victimes en souffrent de longues années après leur exclusion.
- que l'ostracisme viole « le droit à la liberté de foi et de conscience de

ses membres ».

Pour Info Sekta, ce jugement est important car « les responsables politiques suisses seront appelés à prendre des mesures pour revoir la législation et décider de mesures politiques à prendre ».

L'association interpelle aussi l'Allemagne et l'Autriche pour qu'elles expliquent pourquoi en tant qu'États, les deux pays approuvent des directives religieuses qui visent à :

- « faire taire les enfants et les femmes victimes de violences,
- « appeler les parents à éviter leurs enfants mineurs,
- « abandonner les personnes dont la vie est en danger ». ■

(Source : Urhobotoday, 15.08.2020)

Ndlr : l'UNADFI considère cette victoire judiciaire comme très importante car elle conforte le travail des associations qui s'attachent à dénoncer des pratiques qui violent les droits fondamentaux des Témoins de Jéhovah et de leurs proches.

Universal Médecine

Une adepte perd la garde de sa fille ■ Grande-Bretagne

■ Une mère, adepte de la médecine universelle a perdu la garde de sa fille après avoir refusé, sur conseil de la justice, de quitter définitivement le mouvement et de rompre avec les « enseignements et croyances néfastes » qu'il propose.

En avril, la Cour d'appel avait précisé à cette adepte qu'elle devait rompre définitivement avec le groupe sous peine de perdre la garde son enfant. La Cour avait jugé que son implication dans le groupe était dangereuse pour l'enfant. Cette décision faisait suite à

une longue bataille juridique, le père ayant peur pour sa fille. Dans son jugement, la Cour d'appel souhaitait laisser à la mère une dernière chance d'entamer des démarches pour quitter le groupe et commencer une thérapie.

En juillet, la Haute Cour a estimé que la femme n'avait pas suffisamment rompu les liens avec le groupe et a décidé que, pour son bien l'enfant devait aller vivre avec son père. ■

(Source : Brinkwire, 20.07.2020)

Développement personnel

Le coaching, un juteux business peu encadré ■ France

■ Le développement personnel a le vent en poupe : laissant « miroiter une réussite accessible à tous », il se propose, via des accompagnements souvent très coûteux, d'être un « tremplin vers une vie meilleure ».

Le succès du développement personnel est tel qu'une myriade de coachs proposant des accompagnements très divers a envahi le marché. Si certains ont réussi à se faire une place de choix, comme David Laroche qui propose un programme à 10 000 euros, la concurrence est féroce. et la majorité d'entre eux doit « trouver un concept ou une méthode originale, qui les démarquera de la masse. ». C'est le cas de Nicolas Gétin qui propose, lors de stages collectifs facturés 800 euros les trois jours, de réactiver le « feu sacré » pour être à nouveau en harmonie avec soi-même.

Certains utilisent internet pour toucher un public plus large et vendre des accompagnements en ligne comme Franck Nicolas, un canadien qui offre pour 2 000 euros un programme de sept mois constitué de vidéos suivies d'un petit questionnaire.

Les promesses sont telles que les gens ont l'impression que l'argent investi sera récupéré par les succès

futurs dus à l'évolution de leur personnalité.

La motivation de beaucoup d'adeptes du coaching est souvent professionnelle soit pour une reconversion, soit sur demande de leur employeur. Mais les coachs sont aussi recherchés pour traiter des problèmes de couple, de famille, de santé ou encore psychologique.

Des problèmes parfois graves peuvent ainsi être confiés à ces coachs dont l'activité professionnelle n'est que très peu, voire pas du tout encadrée.

Si « l'Université Paris 2 et l'IUT d'Aix-Marseille proposent bien une formation de coach professionnel », essentiellement à destination des cellules RH des entreprises, la majorité des coachs pour particuliers exercent sans diplôme ou avec des certifications octroyées par des écoles privées qui proposent souvent des formations très courtes, à l'image de Linkup Coaching dont la formation de six à huit mois ne prévoit que 12 jours en présentiel

complétés par des contenus en ligne, le tout facturé 5 000 euros.

Pour combler l'absence de diplôme, des « coachs mettent en avant leurs talents d'écoute et d'intuition », ce qui ne demande aucun diplôme. Le coach Pierre Mézières, par exemple, propose « des déblocages de l'inconscient à 250 euros l'heure », expliquant que « sa sensibilité lui permet de percevoir les micro-mouvements d'énergie de ses clients et de définir ce qui cloche ».

Nicolas Marquis, sociologue auteur de l'ouvrage « *Du bien-être au marché du malaise* », constate « qu'avec le développement personnel, il y a une expertise par l'expérience : les coachs n'appuient pas leurs conseils sur des théories apprises à l'université, mais sur ce qu'ils ont vécu eux-mêmes ». Les gens se tournent plus facilement vers eux que vers un psychologue car ils semblent plus accessibles. Ils se placent dans une « relation pseudo-égalitaire avec leurs clients pour les amener à découvrir la solution par eux-mêmes,

>>>

>>>

alors qu'un psychothérapeute traite des patients. » expose Nicolas Marquis. Mais, selon lui, le risque c'est que les « les clients se mettent en position d'être influencés ».

Pour beaucoup le coaching semble être une solution plus simple qu'une psychothérapie qui peut faire peur car elle est souvent associée avec l'idée d'une pathologie mentale.

Le développement personnel ne propose pas de guérir, « l'objectif est de devenir une meilleure version de soi-même, de chercher constamment à progresser », résume Samuel Gerrand. Alors que le psychothérapeute s'attarde sur les maux de ses patients, le coach semble travailler à créer une dynamique vers l'avenir, « à aider

son client à atteindre un objectif », explique Samuel Gerrand.

Le coaching promet que chacun a en lui-même les clés pour s'en sortir si tant est qu'il fournisse l'effort nécessaire. Cette injonction est culpabilisante, comme le souligne Nicolas Marquis, car elle signifierait « que ceux qui n'y sont pas arrivés n'ont pas encore fait assez d'efforts » et également que « notre bien-être serait de notre propre ressort, et plus de celui de la collectivité ».

Les dérives ne sont pas rares dans ce milieu ou l'absence d'encadrement favorise les abus. La Miviludes a enregistré 49 signalements concernant ce secteur depuis janvier 2018, dont dix-huit visant David

Laroche et sept Franck Nicolas. « Dépendance totale et soumission inconditionnelle au coach, seul référent pour tous les problèmes. Certains individus sont poussés à abandonner leur travail, leur famille ou leur conjoint pour adopter la vie proposée par le coach », explique la Miviludes. Les abus financiers sont également fréquents. Attirés par des promesses de gains financiers et l'espoir d'acquiescer un nouveau potentiel, certains coachés s'endettent dans des accompagnements hors de prix. ■

(Source : Marianne, 04.08.2020)

Lire sur le site de l'Unadfi, *Le Diktat du bien-être* : <https://www.unadfi.org/wp-content/uploads/2019/10/Le-diktat-du-bien-%C3%AAtre.pdf>

Mouvance
catholique

Série d'abus au sein des Foyers de Charité ■ France

■ Après la sortie, en mai 2020 d'un rapport¹ accablant sur les agissements du Père Georges Finet, fondateur des Foyers de charité, le mouvement est une nouvelle fois entaché par les dérives de certains de ses dirigeants.

Aujourd'hui, c'est Michel Tierny, fondateur du Foyer de charité de Courset (Pas de Calais) décédé en 2011, qui est soupçonné d'avoir « commis divers abus » avant 2006, époque à laquelle il a été démis de ses fonctions à la tête du Foyer par l'Evêque d'Arras.

Une ancienne élève a tenu à se livrer publiquement dans le journal *La Croix*, sur les attouchements dont elle a été victime, pour s'opposer à un collectif d'anciennes élèves, qui s'est constitué pour défendre le prêtre.

Un courrier daté du 27 janvier 2020 figurant sur le site internet du foyer sous le discret intitulé « Lettre d'information du Foyer de Courset », dévoile que plusieurs membres de la communauté auraient été victimes d'abus spirituels, d'abus sexuels et d'abus d'autorité de la part du Père Tierny. Les accusations « émanent de femmes adultes membres du foyer ». Mais d'anciens pensionnaires font état de « dépendance psychique, d'emprise psychologique ou de maltraitances physiques ».

Dans l'affaire Finet, Claire, scolarisée dans l'école du Foyer de charité de Châteauneuf de Galaure (Drôme) de 1964 à 1969, raconte comment le prêtre, alors âgé d'une soixantaine d'années, la recevait seule dans son bureau pour des séances de confession. Il l'écoutait parfois assis dans un fauteuil, parfois allongé sur un divan et profitait des séances pour lui toucher le buste, « comme pour vérifier son développement physique ». « Naïve » et « innocente », selon ses propres mots, elle « savait

>>>

>>>

que c'était bizarre ». Mais âgée de seulement douze ans au début des agissements du prêtre, il lui était impossible de mettre des mots sur ce qu'elle subissait, jusqu'à ce que l'une de ses camarades lui parle des « mains baladeuses » du prêtre. Aujourd'hui âgée d'une soixantaine d'année, elle souligne que le prêtre la recevait beaucoup plus fréquemment au début de sa

scolarité. Ce qui l'a amené à penser que « Finet était intéressé seulement par les jeune filles ».

Une autre affaire, concernant cette fois-ci le Foyer de Tressaint (Côtes d'Armor), a été révélée en 2018. Plusieurs femmes se sont plaintes d'avoir été victimes « de gestes déplacés et de comportements inappropriés » de la part du

fondateur, le Père André-Marie van der Borgh, décédé en 2004. ■

(Sources : La Voix du Nord, 26.06.2020 & La Croix, 27.07.2020)

1. Lire sur le site de l'Unadfi, *Foyers de Charité / La série noire continue pour les communautés nouvelles* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvements/foyers-de-charite-la-serie-noire-continue-pour-les-communautés-nouvelles/>

Mouvance
ésotéro-
occultiste
(New Age)

La géobiologie : nouveau business ésotérique ■ France

■ Bien que prétendant se baser sur des connaissances et des pratiques scientifiques, la géobiologie a toutes les caractéristiques d'une pseudoscience. A la mode depuis une dizaine d'années, cette pratique génère un business qui s'avère très lucratif. Des chercheurs ainsi que la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) alertent sur cette pratique.

Pour Jean-Bruno Renard, professeur émérite de sociologie à l'université Paul Valéry de Montpellier, la géobiologie se réclame notamment de la géologie et de la biologie, deux disciplines qui pourtant ne la reconnaissent pas et se montrent même critiques à son égard. La pratique de la géobiologie serait censée purifier et assurer l'équilibre magnétique d'un lieu ou encore chasser les mauvaises ondes à l'aide d'outils à l'apparence scientifique, dont le commerce constitue un véritable business. L'un des plus emblématiques, l'antenne de Lecher, permettrait de mesurer la longueur des ondes vibratoires et des champs magnétiques. Ainsi, lorsque l'antenne indique 17.70 cela signifie qu'il y a une détection d'énergie divine...

La géobiologie représente aussi une manne financière à travers les formations souvent coûteuses dans des écoles et des académies. L'école française de géobiologie rappelle qu'il faut une enveloppe d'environ 2 000 euros pour acquérir le matériel nécessaire à la pratique. Les cours et formations qui décernent des « diplômes » peuvent coûter jusqu'à plusieurs milliers d'euros.

Outre les critiques émanant de la communauté scientifique, la géobiologie inquiète aussi la Miviludes qui constate que des géobiologues interviennent parfois dans le cadre de projets publics.

Au cours des cinq dernières années, la Miviludes a reçu une soixantaine de signalements à propos de

la géobiologie. La géobiologie prétend aussi être utile pour la santé physique et psychique des individus. La mission cite l'exemple de l'école Géobios, au sein de laquelle des experts autoproclamés pratiqueraient des soins s'assimilant aisément à un exercice illégal de la médecine. ■

(Source : L'Express, 12.08.2020)

Ndlr : L'UNADFI a depuis plusieurs années noté l'augmentation des dérives liées aux praticiens de la géobiologie.

L'école Géobios à une concurrente, l'école Oviloroi pour laquelle l'Unadfi a reçu un nombre conséquent de signalements. Depuis plusieurs années, elle constate l'essor des activités de son fondateur, géobiologue, bioénergéticien et directeur de l'école et de la maison d'édition Oviloroi.

Les églises évangéliques prospèrent ■ Cameroun

■ Au Cameroun, et plus particulièrement à Yaoundé et Douala, des églises évangéliques dites du réveil prospèrent bien souvent dans l'illégalité.

Ces églises attirent des personnes en état de vulnérabilité et leurs pratiques occasionnent des nuisances pour la population.

Selon Camer.be, ces églises sont particulièrement bruyantes et incommodes pour le voisinage. Elles s'installent dans des villas des quartiers résidentiels. Durant leurs réunions, de jour comme de nuit, les prières, les dévotions et les cris causent des nuisances sonores importantes.

Ces églises recrutent leurs fidèles parmi des personnes perdues et vulnérables. Les cultes sont éloignés du dogme chrétien. Les pasteurs autoproclamés n'ont bien souvent aucune ou très peu de formation théologique. Leurs cultes sont

souvent ponctués de faux miracles où des complices du pasteur se retrouvent miraculeusement soignés, dans le but d'impressionner et d'attirer les nouveaux arrivants. Les pasteurs organisent aussi des séances d'exorcisme. Manipulés, les fidèles sont exploités financièrement et se retrouvent sous l'emprise des leaders. Ces églises demandent à leurs fidèles d'importantes sommes d'argent qui servent bien souvent à enrichir les pasteurs. Il n'est pas rare de voir ces pasteurs s'enrichir au Cameroun avant de rejoindre des pays occidentaux.

Face à la prolifération de ces églises et aux problèmes qu'elles occasionnent, les autorités de la ville de Yaoundé avaient fermé, en 2013, plusieurs de ces églises mais bien souvent elles avaient rouvert leurs portes quelques jours plus tard.

Au Cameroun, l'autorisation d'exercer un culte est donnée par décret du chef de l'État. Seulement 47 congrégations religieuses auraient reçu ce décret, mais plus de 500 églises illégales poursuivent leur activité. ■

(Source : Camer.be, 06.07.2020)

Prison avec sursis pour un magnétiseur-abuseur ■ France

■ Le tribunal correctionnel de Caen (Manche) a condamné un magnétiseur à 9 mois de prison avec sursis. Il est reconnu coupable d'agressions sexuelles sur deux jeunes femmes.

Le coupable est un retraité de la gendarmerie reconverti en guérisseur mais aussi rebouteux, passeur d'âmes et magnétiseur. En outre, il prétendait être la réincarnation de Jésus.

Deux jeunes femmes l'ayant consulté pour soigner leur stress avaient porté

plainte au début de l'année 2019. Il aurait sans leur consentement massé leur poitrine en invoquant un « drainage mammaire », donné des tapes sur les fesses, et il leur posait régulièrement des questions crues sur leur sexualité.

Outre sa peine de prison, le

magnétiseur est interdit de l'ensemble de ses activités pendant une durée de 5 ans, inscrit au fichier judiciaire des auteurs d'infractions sexuelles et privé de ses droits d'éligibilité. ■

(Sources : 24matin, 18.07.2020 & La Manche Libre, 13.07.2020 & 22.07.2020)

Mise en examen d'un magnétiseur ■ France

■ Un magnétiseur de Tonnay-Boutonne (Charente-Maritime) a été interpellé puis mis en examen suite à une accusation de viol par une victime de 64 ans.

Les faits se seraient produits le 1^{er} août 2020 alors que la victime venait le consulter, inquiète d'une grosseur sous un sein opéré d'un cancer. A la sortie de son entrevue avec le magnétiseur, elle raconte à sa fille l'agression sexuelle qu'elle aurait

subie puis porte plainte. Le 6 août, le magnétiseur était mis en examen. Il a souhaité contester sa détention provisoire mais l'avocat général de la chambre de l'instruction de Poitiers a rejeté sa demande de remise en liberté. A l'audience le magnéti-

seur a expliqué que la puissance de son magnétisme pouvait causer des « sensations trompeuses ». Les autorités enquêtent sur cet homme et tentent notamment de savoir s'il a fait d'autres victimes. ■

(Sources : La Nouvelle République, 19.08.2020 & Ouest France, 19.08.2020)

Quinze ans de prison requis contre un magnétiseur ■ Suisse

■ Le tribunal criminel de l'arrondissement du Nord vaudois à Lausanne a prononcé une peine de quinze ans de prison à l'encontre d'un magnétiseur poursuivi pour avoir abusé une vingtaine de femmes durant plus de dix ans. Il a été reconnu coupable de viols, d'agressions sexuelles sur des personnes dépendantes ou incapables de discernement, de contrainte sexuelle, d'extorsion et d'usure par métier, de chantage et abus de détresse.

Lors du procès le président du Tribunal a mis en exergue les « contraintes d'ordre psychique » imposées par le prévenu, sa capacité à isoler les victimes et à orienter leurs problématiques vers des soucis d'ordre sexuel. Il a rappelé que le magnétiseur a fait signer à ces victimes des écrits afin de pratiquer des séances d'occultisme impliquant des actes sexuels. Pour le tribunal, les femmes étaient

sous emprise et atteintes dans leur liberté de décision. Cette emprise les a conduites à dépenser des sommes importantes pour des actes de désenvoûtement ou de guérison « grâce aux énergies » amenant souvent à des abus à caractère sexuel. De plus, le tribunal a admis la bonne foi du témoignage des victimes contrairement à celui de l'accusé.

A la suite de la décision du tribunal l'avocate du prévenu a annoncé son intention de faire appel. ■

(Source : RTS, 07.07.2020)

Lire sur le site de l'UNADFI, *Un magnétiseur-médium accusé d'avoir abusé de 30 personnes* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/un-magnetiseur-medium-accuse-davoir-abuse-de-30-personnes/>

Pratique
de soins non
conventionnelles

Les arnaques des médecines douces ■ France

■ Dans son édition du 13 août 2020, le quotidien *L'Express* a publié un large dossier intitulé « *Les arnaques des médecines douces* ».

Au sommaire du dossier :

-« *Médecines douces : abracadabra, l'argent s'en va !*

Dans cet article, *L'Express* revient

sur le véritable business que représentent les pratiques de soins non conventionnelles, dont la crise sanitaire a encore accéléré le développement. Il traite aussi

des dangers de ces pratiques, sans aucune efficacité scientifiquement prouvée, pour les individus mais aussi pour la collectivité.

>>>

>>>

-« *Méditation : attention à l'effet de mode* »

L'article revient sur le business et l'engouement suscités par la pratique de la méditation. On lui attribue un grand nombre de vertus, pourtant les études scientifiques peinent à en démontrer les réels bénéfices.

- « *La repentie de la naturopathie* » [résumé dans l'article suivant]

- « *Les bonnes affaires des géobiologues* » (lire page 28)

-« *Halte à la complaisance des complémentaires santé vis-à-vis des pseudo-thérapies !* »

Dans cette tribune, le collectif FakeMed appelle à un déremboursement des médecines douces par les complémentaires santé. Selon le collectif les moyens

mis en place par les complémentaires santé doivent l'être pour les soins les plus efficaces et non « être dilapidés dans des pratiques illusoire et non fondées ». Ils dénoncent les remboursements effectués par grands groupes mutualistes pour des pratiques n'ayant pas fait preuve de leur efficacité. En guise de conclusion, ils invitent les complémentaires santé et les consommateurs à effectuer des recherches approfondies sur l'efficacité et l'utilité des pratiques de soins non conventionnelles. De plus ils suggèrent que soit proposée une offre de remboursement n'incluant pas les soins non conventionnels

- *Georges Fenech : « Les dérives thérapeutiques ont prospéré ces dernières années »*

Dans une interview, Georges

Fenech, ex-président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), aborde l'actualité du phénomène sectaire et notamment l'accélération de l'entrisme dans différents domaines des PSNC. Il dénonce aussi l'abandon du sujet par les pouvoirs publics français. Georges Fenech vient de publier *Gare aux gourous. Santé, bien-être.* ■

(Source : L'Express, 12.08.2020)



Une naturopathe revenue à la raison ■ États-Unis

■ **Naturopathe durant trois ans, Britt Marie Hermes souhaite aujourd'hui utiliser son expérience pour alerter sur les arnaques de cette pratique.**

Britt Marie Hermes a été diplômée en naturopathie à l'Université de Bastyr – université connue comme le Harvard des médecines alternatives- moyennant une somme de 200 000 dollars. Travaillant dans une clinique alternative, elle découvre qu'un remède prescrit aux personnes atteintes de cancer est interdit aux États-Unis. Elle se sent alors complice d'un délit et prend conscience qu'elle fait courir un risque aux personnes qui viennent la consulter. Elle constate aussi qu'elle ne possède aucune notion d'oncologie et remet

en cause l'enseignement de son université.

Aujourd'hui elle alimente régulièrement un blog¹ où elle dénonce les tromperies ainsi que le caractère pseudoscientifique de la naturopathie. Véritable lanceuse d'alerte sur le sujet, Britt Marie Hermes dénonce le concept de vitalisme au centre de la naturopathie. Cette notion se base sur le fait que le corps contiendrait une énergie magique. Le rôle du naturopathe est alors de booster cette énergie. Elle révèle aussi une autre idée reçue développée au sein du

milieu naturopathe et dans un grand nombre de pratiques pseudoscientifiques : tout ce qui est naturel est bon et ce qui ne l'est pas nuisible. Britt Marie Hermes rappelle que les substances naturelles peuvent elles aussi s'avérer néfastes car elles sont aussi composées d'éléments chimiques.

Elle pointe aussi du doigt l'aspect marketing de ces pratiques de soins non conventionnelles et de bien-être. Les cures, produits ou stages sont très bien vantés et vendus, et de plus promus par des célébrités. Britt Marie Hermes dénonce aussi le

>>>

>>>

culte du « bien-être » et d'une santé parfaite et naturelle qui cible plus souvent les femmes en leur donnant de faux espoir de mieux-être... alors

qu'elles perdraient surtout beaucoup de temps et d'argent. ■

(Source : L'Express, 09.08.2020)

Consulter le blog de Britt Marie Hernes : <https://www.naturopathicdiaries.com/>

Une médecin du Bas Rhin diffuse des certificats de non port du masque ■ France

■ L'Agence Régionale de Santé (ARS) du Grand Est a suspendu pour cinq mois le Dr Eve Engerer, médecin généraliste à Wangenbourg-Engenthal (Bas Rhin) « pour manquement déontologique », suite à des messages postés sur Facebook par la généraliste. L'agence a en outre saisi le procureur de Strasbourg et contacté les Conseils départemental et régional de l'Ordre des médecins.

Eve Engerer qui avait déjà fait l'objet d'un signalement, et avait été convoquée par le Conseil de l'Ordre en avril, a publié début août sur son compte Facebook un certificat de contre-indication au port du masque à remplir soi-même. Rapidement devenu viral, il a été relayé sur les réseaux sociaux par des groupes de réfractaires au port du masque. Hostile au masque, elle affirme, comme beaucoup d'adeptes des théories du complot, largement relayées sur sa page Facebook, que c'est « une muselière » « imposée par l'élite mondialisée ».

Jean-Marie Letzelter, président du conseil de l'Ordre du Bas Rhin, explique que « le certificat n'a aucune valeur ». Il ajoute que le médecin « passera sans doute en chambre disciplinaire, [...] pour

infraction au code de déontologie » [...] et charlatanisme car elle a tout de même écrit sur une ordonnance qu'il faut répéter des chiffres pour se protéger du Covid ».

Médecin homéopathe, Eve Engerer, qui se présente comme naturopathe et adepte de l'hypnose humaniste n'a aucun scrupule et défend une conception très particulière de la médecine. Considérant que le masque est dangereux car source de conflit, elle préconise de renforcer son immunité pour lutter contre la Covid. Elle a même prétendu sur les ondes de France Bleue avoir guéri des patients du virus grâce à ses méthodes alternatives.

Se proclamant « médecin conscient » hors de l'influence de « Big Pharma », elle explique, « j'ai désappris ce que j'ai appris dans mes études de médecine

pour réapprendre la santé » et ajoute « je faisais de la régulation au Samu et j'ai été virée. Je disais aux gens de reprendre le pouvoir, [...]. Je prescrivais de l'homéopathie. Je suis un médecin simple, j'ai une autre vision des choses ».

La menace de radiation a peu de poids sur elle qui déclare sur France Bleue : « Moi j'irradie au soleil, je respire la lumière. J'ai prêté serment devant Dieu et devant Hippocrate, pas devant Bill Gates et « Big Pharma ».

Selon le journal *Capital*, l'Ordre des médecins du Bas Rhin aurait reçu des signalements sur une dizaine de médecins déconseillant le masque à leur patient. ■

(Sources : Actu.fr & Capital 13.08.2020)

Méditation

Méditer n'est pas sans risque ■ International

■ Souvent présentée comme le remède à des nombreux maux, la méditation peut aussi s'avérer dangereuse. Une étude publiée dans la revue *Acta Psychiatrica Scandinavica* montre que la méditation peut être risquée pour certaines personnes.

Les scientifiques auteurs de l'étude ont analysé 55 études reconnues par le milieu scientifique sur la méditation. Il en ressort que 8% des personnes qui ont essayé la méditation ont ressenti des effets indésirables.

Parmi ces effets, figurent des crises de panique, l'aggravation de la dépression ou de l'anxiété. L'un des auteurs de l'étude rappelle que pour la plupart des gens la méditation peut fonctionner mais « c'est sans aucun

doute surfait et elle n'est pas universellement bienveillante ». ■

(Source : Slate : 16.08.2020)

1. Chercheurs rattachés à l'Université de l'Alberta
2. Université Mc Ewan

Religion et santé

La prière n'est pas un remède ■ États-Unis

■ La Cour suprême d'Alaska a confirmé une décision concernant le retrait des soins prodigués à une mère par sa fille après que cette dernière ait refusé de traiter l'épilepsie de sa mère par des médicaments préférant même en cas d'urgence médicale utiliser la prière.

La fille a fait valoir que la décision prise en première instance constituait une discrimination religieuse. Sur ce point la Cour a reconnu l'importance de la liberté religieuse dans le système constitutionnel mais a statué que dans cette affaire

la mère encourait un grave danger. Elle a notamment stipulé qu'en cas de besoin de soins médicaux urgents les conséquences des actes de la fille pourraient lui être fatales.

En 2011, insatisfaite des soins prodigués à sa mère la fille était

devenue sa tutrice et comptait sur la prière pour la soigner. Après plusieurs plaintes contre la fille une enquête avait débuté menant à la décision rendu dernièrement par la Cour suprême d'Alaska. ■

(Source : Anchorage Daily News, 24.07.2020)

Dons & Abonnements



Je soutiens l'UNADFI en faisant un don

40 € 60 € 75 € 150 € Autre :€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, vous délivre un reçu fiscal conformément aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

- **Particuliers** votre don permet une **réduction d'impôt de 66 %** dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **Entreprises** votre don permet une **réduction d'impôt de 60%** dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Je m'abonne à la revue Bulles de l'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

25 €uros
48 €uros

ETRANGER

30 €uros
50 €uros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

Je m'abonne et je soutiens la revue Bulles

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

30 €uros
60 €uros

ÉTRANGER

35 €uros
70 €uros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

NOM - Prénom :

Adresse :

E-Mail :@.....

Ci-joint le versement de la somme de : €

Date et signature :

Sommaire
du dernier numéro de
Bulles (cliquer ici)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.
Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.
Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

Document à remplir et à renvoyer à : **UNADFI** - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay